



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU  
8 NOVEMBRE 2022**

**SOMMAIRE**

**◆ FINANCES ..... 13**

**VOLUME BUDGÉTAIRE ..... 13**

CD-22-11-158513	FINANCES	-	ORIENTATIONS	BUDGETAIRES	2023	13
CD-22-11-158439	FINANCES	-	DÉCISION	MODIFICATIVE	N° 3 - 2022	39

**◆ COHÉSION SOCIALE ..... 41**

CD-22-11-1596	HEBERGEMENT - REVALORISATIONS SALARIALES EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX (ESSMS) ET COMPENSATIONS	41
---------------	---	----

**AUTONOMIE ..... 42**

CD-22-11-1546	PRESTATIONS INDIVIDUELLES - CONFÉRENCE DES FINANCEURS - AIDE À LA VIE PARTAGÉE - HABITAT INCLUSIF - NOV. 2022	42
CD-22-11-1595	PRESTATIONS INDIVIDUELLES - REVALORISATIONS SALARIALES POUR LES PERSONNELS DES SAAD ET COMPENSATIONS FINANCIERES DE LA CNSA - NOV. 2022	43

**INSERTION ..... 44**

CD-22-11-1520	PRESTATIONS INDIVIDUELLES - CONVENTION POUR LA FORMATION DES BENEFICIAIRES DU RSA AVEC LA REGION PACA - NOV. 2022	44
---------------	---	----

**◆ PATRIMOINE DEPARTEMENTAL ..... 44**

**INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ..... 44**

CD-22-11-1580	AMENAGEMENT RD 1075 - AMENAGEMENT DES AIRES DE SERVICE - NOV. 2022	44
---------------	--	----

◆ ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE ..... 46

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ..... 46**

CD-22-11-1477 ..... 46

TRANSFORMATION NUMERIQUE - DISSOLUTION DU SMO PACA THD - NOV. 2022 46

**EAU ..... 47**

CD-22-11-1554 ..... 47

EAU - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA DURANCE (SMAVD) - NOV. 2022 ..... 47

CD-22-11-1603 ..... 47

EAU - CONVENTION DE MANDAT ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES ET L'ASSOCIATION PAL'ABRE05 - TRAVAUX D'EAU-POTABLE - COOPERATION INTERNATIONALE ..... 47

◆ FINANCES ..... 48

**FINANCES ..... 48**

CD-22-11-1586 ..... 48

PASSAGE AU REFERENTIEL M57 - NOV 2022 ..... 48

CD-22-11-1587 ..... 48

REGLES ET DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS - NOV. 2022 ..... 48

CD-22-11-1599 49

FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH05 - OPERATION COEUR DE VIE - EMBRUN ..... 49

CD-22-11-1615 ..... 49

SDIS - CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2024 - AVENANT N° 1 ..... 49

◆ FONCTIONNEMENT ..... 50

**RESSOURCES HUMAINES ..... 50**

CD-22-11-1560 ..... 50

RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES - NOV. 2022 ..... 50

**DIVERS ..... 51**

CD-22-11-1597 ..... 51

ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - TROISIEME TRIMESTRE 2022 ..... 51

*(La séance est ouverte à 9 h 37, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)*

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Mesdames et Messieurs, la séance du Conseil Départemental est ouverte. Je vous propose de désigner Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance, et je vais lui demander de procéder à l'appel des présents.

*(Madame GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal)*

**Présents** : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, BONNAFFOUX, CANNAT, COLONNA, GALLAND, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MURGIA, NICOLAS, PEYTHIEU, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROSSI, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, TRUPHÈME, VIOSSAT.

**Procurations** : Madame Carole CHAUVET a donné procuration à Monsieur Marc VIOSSAT, Monsieur Lionel PARA a donné procuration à Madame Evelyne COLONNA, Monsieur HUBAUD a donné procuration à Madame Ginette MOSTACHI, Monsieur Alexandre MOUGIN a donné procuration à Madame Catherine ASSO.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Merci, Madame GARCIN-EYMEOUD.

Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjoints, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du SDIS, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs, soyez les bienvenus dans cet Hémicycle pour une nouvelle réunion de travail, ce matin, qui sera essentiellement consacrée à la prospective, avec notre traditionnel débat d'Orientations Budgétaires. J'y reviendrai dans un instant.

Je voudrais, avant toute chose, souhaiter la bienvenue aux Maires récemment élus dans les Communes de Champcella et Vallouise-Pelvoux. Je salue Jacques PONS, qui est parmi nous, ce matin, le nouveau Maire de Champcella. Nous lui souhaitons une brillante réussite dans sa Commune. C'est un engagement que tu prends et qui va t'occuper une grande partie de ton temps ; je pense que tu le savais.

Je salue Gaëlle MOREAU qui fait partie de la maison, mais qui est maintenant Maire en titre à Vallouise-Pelvoux, avec un challenge important dans cette belle et grande Commune de l'Argentiérois. Bonne route pour toi aussi !

*(Applaudissements)*

Soyez assurés, Madame, Monsieur les nouveaux Maires, que le Département est au service de vos Communes et de l'ensemble de nos concitoyens Haut-Alpins. La seule motivation que nous avons est de faire avancer notre territoire en répondant aux nouveaux enjeux qui se font jour. Vous pourrez toujours compter sur les conseils avisés d'IT 05 pour vous accompagner techniquement dans vos projets, et bien entendu, sur l'enveloppe annuelle que le Département consacre à l'aide aux Communes qui, chaque année, est de l'ordre de 11 ou 12 M€ que nous dégageons de notre budget pour vous aider à réaliser vos projets dans vos territoires.

Le débat d'Orientations Budgétaires sera animé par Patrick RICOU, dans un moment, et confirmera cette volonté de l'Assemblée Départementale d'être proactive en matière d'investissement et d'aide aux Collectivités sur notre territoire.

Sans faire le débat avant l'heure, je retiens tout de même que nous nous étions engagés, en début de ce mandat, à investir pour l'avenir des Hautes-Alpes et l'épanouissement des Haut-Alpins. Cet investissement a pris la forme d'un temps pluriannuel que nous estimions, l'année dernière, à 400 M€. La rigueur de gestion de la Majorité Départementale et les bons résultats, notamment des deux dernières années, nous permettent de tabler aujourd'hui sur un nouveau PPI à hauteur de 460 M€ : une belle progression dont nous ne pouvons évidemment que nous réjouir.

Je souhaite simplement - et je le redis - que chaque euro qui sera investi dans le cadre de ce plan pluriannuel soit utile aux Haut-Alpins, la mission première de notre Collectivité étant l'accompagnement de chacun, à chaque étape de la vie, et de faire en sorte que notre territoire soit toujours plus attractif.

Pour mener à bien ces missions et atteindre ces objectifs, le Département sait pouvoir compter sur ses agents. Ce sont eux qui, quotidiennement, sont aux côtés de nos concitoyens et instances partenaires, afin de faire aboutir nos projets et de mettre en oeuvre nos diverses politiques.

Le Département n'est pas épargné par les mutations qui touchent le monde du travail, et souhaite consolider son attractivité aux yeux de ses collaborateurs. C'est la raison pour laquelle à la fois le débat d'Orientations Budgétaires, mais aussi la

Décision Modificative n° 3 au Budget Principal, feront clairement apparaître l'effort consenti par la Collectivité en direction de ses agents.

Après la revalorisation des salaires dans le service d'aide et d'accompagnement à domicile, public et privé, l'Assemblée se prononcera, ce matin, sur la revalorisation des traitements dans les établissements sociaux et médicosociaux. Au global, une fois évalué l'ensemble de ces mesures réglementaires, comme la revalorisation du point d'indice ou les revalorisations auxquelles je viens de faire allusion ou les actions volontaristes du Département, la hausse des dépenses des Ressources Humaines se montera à 4 M€ par an, inscrits dans le temps.

C'est important pour nos agents, dans la période que nous traversons, et important pour notre Collectivité qui a besoin de ces ressources en personnel pour exécuter, dans de bonnes conditions, son travail.

Dans le même esprit, et afin que le SDIS puisse conduire les politiques publiques de sécurité qui lui sont confiées, dans cette période d'inflation importante, le Département s'engage à ses côtés en augmentant, en 2023, sa contribution de 6,5 %.

Marcel CANNAT nous rappellera probablement, tout à l'heure, que le Département s'était déjà engagé, par une convention de partenariat datant du début de l'année 2022, à accroître progressivement les moyens alloués au service.

La hausse du coût des matières premières et les revalorisations salariales intervenues en cours d'année font qu'aujourd'hui le SDIS est financièrement sous tension. Il est arrivé à préserver son équilibre financier en 2022, mais la tendance n'est pas la même pour 2023. Il convient donc de lui redonner les moyens d'agir. Le Département sera au rendez-vous, de même que les Collectivités locales qui sont appelées à intervenir à la même hauteur que le Département.

Toujours dans le champ du travail et afin que chacun trouve sa place dans notre société et que les postes à pourvoir soient bien occupés par des personnes compétentes, l'Assemblée se prononcera, ce matin, sur une nouvelle offre de formation portée en partenariat avec la Région, en direction plus particulièrement des allocataires du RSA. L'objectif est tout simplement de mieux coordonner cette offre de formation avec les besoins réels du territoire, en matière d'emplois.

Dans un autre registre, qui a son importance également, cette matinée verra le Conseil Départemental se prononcer sur le projet d'accord de dissolution d'un outil qu'il a largement contribué à créer et développer : le SMO SUD THD. Nous avons adopté le principe de sa dissolution en décembre de l'année dernière. L'ensemble des

partenaires du SMO ont voté en ce sens, également. Le temps est donc venu de mettre en oeuvre cette dissolution.

Créé en 2012, le SMO a porté la compétence de l'aménagement numérique du territoire pendant une décennie. Les choses s'accélèrent aujourd'hui, et c'est tout à fait naturel et en phase avec le monde dans lequel nous vivons. La fibre arrive dans tous les foyers Haut-Alpins. Les montées en débit sont constatées chaque jour. Tout ceci n'aurait pu avoir lieu si, à un moment donné, le SMO n'avait pas agi pour le développement numérique.

Le déploiement est aujourd'hui assuré par un opérateur privé. Malgré les difficultés sanitaires, malgré les difficultés à recruter du personnel, et parfois à s'approvisionner en matériaux, cet opérateur accomplit sa mission, et les délais sont tenus de manière tout à fait raisonnable.

Afin de faire le point sur l'arrivée de la fibre dans l'ensemble des Vallées et Villages Haut-Alpins, je m'engagerai, dans les prochaines semaines, avec Gérard TENOUX notamment, dans une tournée de l'ensemble des EPCI du territoire, afin de constater où nous en sommes du déploiement et d'envisager les travaux à venir pour compléter le dispositif.

En conclusion, et avant de vous passer la parole, j'aimerais m'adresser à l'ensemble des professionnels qui interviendront dans nos stations, cet hiver. Ils sont nombreux : les stations emploient directement 12 000 personnes dans les Hautes-Alpes. Et j'aimerais avoir pour ces professionnels un message d'espoir et d'encouragement.

Les deux derniers hivers que nous avons connus ont été difficiles. Je souhaite que celui-ci, qui approche, soit celui des retrouvailles, de la joie et de la sérénité. Ce ne sera pas facile. La crise énergétique et ses conséquences financières se font particulièrement ressentir, et je reste dans l'attente de mesures gouvernementales afin de soutenir l'économie de montagne face à cette situation. Pour autant, nous devons jouer collectif, comme nous savons si bien le faire depuis la crise sanitaire, afin de faire face à tous ces bouleversements de notre société. Les professionnels du bord du lac de Serre-Ponçon nous ont apporté la pleine démonstration de leur capacité à agir et réagir, cet été. Je ne douterai jamais de la capacité des Haut-Alpins à s'organiser, se réorganiser et s'adapter aux changements. C'est ce qui a fait notre force par le passé, et c'est ce qui fait notre force pour demain.

Je vous remercie, et je vous passe la parole.

Monsieur NICOLAS, vous avez la parole.

**Monsieur NICOLAS.** - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Depuis quelques semaines, avec Gaëlle, nous partageons la présidence du groupe « *Propositions pour les Hautes-Alpes* ». Bien sûr, vous le savez très bien, il nous manque la grande expérience de nos célèbres prédécesseurs, Valérie et Joël, que nous voulons ici remercier pour leurs conseils, leur engagement et leur excellent travail accompli pendant les 16 mois précédents.

Notre ligne de conduite sera la même, à savoir : être une force de proposition, vous accompagner dans la réflexion et la mise en place de projets structurants favorables à notre beau département. Sans oublier les dossiers tels que le Social, la Santé, le Développement Économique, l'Agriculture, le Tourisme et bien d'autres encore.

Tout en restant vigilants, nous ne sommes surtout pas dans un esprit d'opposition stérile ; bien au contraire, nous voulons continuer à déployer notre énergie dans un esprit positif, constructif et en aucun cas la dépenser avec des jeux de manches bien inutiles.

Nous avons bien conscience que notre responsabilité est sans Commune mesure avec celle de vos Vice-Présidents et Vice-Présidentes, ainsi que tous les élus en charge de délégations importantes, pour le bon fonctionnement de l'institution.

Pour notre intervention, aujourd'hui, nous avons choisi le moment de la COP 27 pour évoquer ici le réchauffement climatique, la pollution et autres maux divers dont souffre la planète.

Depuis quelques années, elle chuchotait à nos oreilles son mal-être, mais trop peu de personnes l'ont entendue. En 2022, elle a monté le ton pour parler plus fort et dire toute sa détresse. Elle a envoyé au monde entier des signes forts : la sécheresse, des hausses de température, des tornades, des cyclones.

Suite à la sécheresse de cet été, les mots de Jacques BREL, écrits en 1961, ont perdu tout leur sens. Aujourd'hui, plus personne ne peut dire *il est, paraît-il, des terres brûlées donnant plus de blé qu'un meilleur avril*.

Mais, il n'y a pas que le réchauffement climatique qui lui pose problème, il y a aussi la pollution et la gestion des déchets.

Notre proposition, aujourd'hui, concerne ce dernier point. Nous souhaitons – et nous proposons – voir inclure, dans les Appels d'Offres des prochains grands chantiers du Département, quelques lignes pour y intégrer les clauses de la charte « *Chantiers Propres* ». Pour avoir appliqué cette charte, lors de la requalification du cœur du village de Ribiers, je peux vous assurer que cette démarche est intéressante. Elle est cohérente avec les demandes faites régulièrement auprès de la population. En effet, le tri des déchets doit s'appliquer partout, aussi bien dans une cuisine que sur un chantier. Cette semaine, nous avons appris les nouvelles règles concernant la réparabilité des appareils ménagers, smartphones et autres. Tout cela va dans le même sens : limiter et trier les déchets.

Si nous appliquons cette charte, nous pouvons espérer l'effet boule-de-neige des Communes ; peut-être des Départements suivront cette démarche simple, mais efficace.

Monsieur le Président, si, après réflexion, vous acceptez notre proposition, bien sûr cela demandera un travail en amont entre vos services, la Fédération du BTP, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (l'ADEME) et autres partenaires. Nous ne sommes pas naïfs, nous savons très bien que l'application de cette charte ne changera pas, à elle seule, la planète ou l'image du département. Elle peut vous paraître bien trop modeste. Mais, d'autres actions favorables au mieux-être de la planète peuvent être étudiées, telle que la mise en place *d'horloges de régulation des éclairages publics* dans les Communes. Une aide dédiée à cette action pourrait très bien être fléchée dans les enveloppes cantonales d'investissement.

Pour soigner la planète, nous devons collectivement amener notre pierre à l'édifice. Cela permettra à chacun de dire, comme le colibri de Pierre Rabhi : *J'ai fait ma part*.

Monsieur le Président, pour terminer mes propos, je veux vous remercier pour votre écoute, et vous dire, au nom du groupe : on est là.

Merci, Monsieur le Président.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Merci, Gérard, pour cette introduction dans nos débats. J'imagine que Marcel CANNAT et ses services vont s'emparer de la proposition des *Chantiers propres* parce que c'est une petite pierre. Pourquoi la négliger ? C'est une vraie proposition, et donc Monsieur CANNAT : à vous de jouer !

Madame MOSTACHI, vous avez souhaité prendre la parole.

**Madame MOSTACHI**. - Merci, Président.

Président, Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

On ne le dira jamais assez, la solidarité entre nos concitoyens et entre les territoires est la mission première et fondamentale du Département des Hautes-Alpes.

Au premier chef de cette solidarité entre nos concitoyens, je place celle qui va en direction de nos aînés, à qui nous devons tant. Je suis donc - et je crois que nous le sommes toutes et tous dans cette Assemblée – particulièrement attachée et attentive aux conditions dans lesquelles ils vieillissent. Plus largement, ce sont les conditions de vie des personnes en perte d'autonomie qui nous préoccupent, donc également les personnes en situation de handicap.

Le Département souhaite que ces personnes allant vers le grand âge ou rencontrant des difficultés à être autonomes restent autant que possible chez elles. Il est question, aujourd'hui, pour nous, de mettre en oeuvre cette volonté politique que nous partageons.

En ma qualité de Vice-Présidente en charge des Solidarités, je rencontre souvent les structures d'aide à domicile. Plusieurs m'ont fait remonter leurs extrêmes difficultés structurelles et conjoncturelles, notamment celles du recrutement. Je ne me satisfais pas de cette situation.

Le débat des Orientations Budgétaires et, dans quelques semaines, le Budget 2023 de notre Collectivité feront ressortir l'effort consenti par le Département en matière de valorisation des traitements des salariés qui interviennent au domicile de ces personnes ou dans les établissements spécialisés. Ce afin de reconnaître pleinement leur travail et de rendre plus attractifs ces métiers d'aide à la personne. J'exprime d'ailleurs toute ma gratitude et ma reconnaissance à ces acteurs du quotidien qui ont un rôle essentiel dans notre société. Ils ont tout mon soutien, et le vôtre également, Chers collègues, je n'en doute pas un instant.

D'autre part, l'habitat partagé permet d'offrir une solution aux seniors et aux personnes porteuses de handicap qui ne peuvent, ou ne veulent, plus rester seules à leur domicile. Il s'agit là d'une alternative à l'isolement, aux foyers pour personnes handicapées ou aux EHPAD. C'est une alternative qui ne doit pas rester marginale, mais que je souhaite voir se développer dans des proportions importantes, tant elle fait sens pour la cohésion entre les générations et la cohésion dans notre société.

Il sera proposé, ce matin, de vous prononcer sur des solutions d'habitat partagé : 15 projets d'habitat inclusif ont été retenus, pour le moment. Ils visent à accueillir 148 personnes bénéficiaires potentiels de l'aide à la vie partagée, dont 100 personnes âgées et 48 personnes en situation de handicap. Résidences inclusives, familles gouvernantes, maisons en partage, anciens hôtels : les projets financiers sont de formes et de natures différentes, avec un objectif commun, et surtout l'avantage d'être de petites structures, avec un faible effectif, afin que l'accueil reçu soit humain et de qualité. C'est un engagement pris par le Département.

Merci.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Merci, Ginette. Madame MICHEL ?

**Madame MICHEL**. - Merci, Président, de me donner la parole. Mesdames et Messieurs, Chers collègues, depuis plusieurs jours, je suis en colère. La dernière en date, trouvée par des extrémistes écologistes : asperger de soupe et de bien d'autres substances des œuvres d'Art majeures dans les musées. A l'heure où le « *montagne bashing* » est à la mode, il convient de se demander si nos remontées mécaniques ne vont pas faire l'objet du même traitement, à moyen terme, au sens propre comme au sens figuré.

Je caricature à peine dans la manière dont elles nous sont présentées, ces dernières semaines : *trop coûteuses sur le plan énergétique, trop polluantes, éloignées des préoccupations liées au réchauffement climatique, destinées uniquement à assouvir les plaisirs de la glisse d'une infime partie de la population, ce sport de riches qu'est le ski, n'a ni plus ni moins qu'été trop subventionné pendant la crise du Covid*. Je m'arrête là, tant cela devient insupportable.

A quand l'arrêt du dénigrement de la montagne ? A quoi bon s'acharner à nous filer des complexes, tandis que notre économie repose largement sur la jouissance de l'or blanc ? Plus de 120 000 emplois dépendent directement de l'ouverture des domaines skiables en France, 12 000 rien que dans notre département.

A quoi bon être alarmiste et laisser douter des Français de l'ouverture ou non des stations ? A quoi bon remettre en question une pratique sportive qui a plus de 100 ans, et qui a permis à nos vallées, comme à des dizaines d'autres en France, en Europe et dans le monde, de se développer et à des populations entières de vivre au pays ?

Je vous le dis haut et fort : nos stations de ski ouvriront cet hiver parce que nous sommes déterminés et convaincus que nos montagnes ont un bel avenir devant elles, parce que nous avons déjà apporté la démonstration que nous savions nous adapter aux changements et répondre aux nouveaux enjeux qui se font jour. Oui, la montagne s'est adaptée par le passé ; elle s'adapte aujourd'hui, et n'aura de cesse de le faire.

60 % du prix d'un forfait de ski financent des dépenses liées au développement durable. Serre-Chevalier fait figure d'exemple : installation de panneaux photovoltaïques et de deux éoliennes, décarbonation du damage, des véhicules hybrides « électrique/hydrogène » utilisés pour damer, deux sites équipés d'installations hydroélectriques utilisent les réseaux de neige de culture comme pourvoyeur d'énergie. Un plan de sobriété énergétique y est déployé, depuis 2018. Le domaine skiable entend ainsi réduire son empreinte carbone de moitié d'ici 2030, produire 30 % de sa consommation électrique d'ici 2023, et 50 % d'ici 2025.

Le ski, au risque de déplaire à certains, n'est d'ailleurs pas un sport réservé aux élites. 86 % des Français ont une image positive du ski, 46 % le pratiquent. C'est la cinquième activité *outdoor* la plus pratiquée, et 30 % de notre clientèle est d'origine étrangère.

Alors, ne soyons pas manichéens, ne tombons pas dans le piège simpliste et très réducteur des gentils protecteurs de la montagne contre les méchants investisseurs sans scrupules. C'est bien d'idéologie dont on parle aujourd'hui. J'en veux pour preuve le débat complètement idiot autour des bassines de Sainte-Soline, dans les Deux-Sèvres. J'entends parler d'accaparement de l'eau par l'agro-industrie ou encore d'aberration écologique à l'heure où nous subissons des sécheresses. Mais, que deviendrons-nous quand il n'y aura plus d'agro-industrie, et en quoi est-ce une aberration écologique de faire des provisions en eau quand la ressource est abondante, afin de pouvoir l'utiliser quand elle est moindre, en plein été ? Il faut que l'on m'explique.

Est-ce que le barrage de Serre-Ponçon et son lac ne sont pas eux-mêmes une méga-bassine ? 200 millions de mètres cubes d'eau pour l'agriculture, dans le Sud de la France. Si j'estime, moi aussi, qu'il est nécessaire de revoir la répartition de l'eau de Serre-Ponçon, au regard des nouveaux usages et des nouvelles préoccupations, je n'ai pas le sentiment que notre propos à nous, Haut-Alpins, soit de dire aux agriculteurs du sud de la France qu'ils vont devoir s'en passer.

Les réserves collinaires fonctionnent sur le même principe. Elles ont démontré toute leur utilité, et je suis pour que l'on en crée de nouvelles, à vocation mixte été-hiver ; l'eau, de toute façon, ne sera jamais perdue, mais rendue au milieu naturel, tôt au tard.

En cette période éminemment troublée, une donnée est certaine : la nécessaire adaptation de nos pratiques au réchauffement climatique. C'est ce que nous entreprenons depuis déjà de nombreuses années, notamment avec le plan de soutien du Département en direction des stations de montagne. Un plan que nous mettons en œuvre avec de très nombreux et prestigieux partenaires. Un plan qui n'est rien d'autre qu'un Plan d'Aménagement du Territoire pour les 20 ou 30 prochaines années. Autour, il y a des gens comme vous et moi, mus par l'amour de leur territoire, animés par une volonté de transmission, des montagnards qui font preuve de solutions innovantes, de pragmatisme, d'optimisme, de lucidité pour que les générations futures puissent, à leur tour, dévaler des montagnes enneigées sans que cela ne soit qu'un vieux souvenir réservé aux aînés.

Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Merci, Marine, pour ce cri du cœur qui recentre bien le débat sur la vie des montagnards que nous sommes, et sur les décisions qui ont été prises par l'État, par la Région, par nous Conseil Départemental, sur la nécessité d'accompagner toutes les stations de montagne pour leur activité qui fait notre vie quotidienne. Il faut garder l'église au milieu du village, et redire ces choses-là au début de l'hiver est une excellente idée.

Monsieur ROUX, vous avez la parole.

**Monsieur ROUX.** - Merci, Monsieur le Président. Effectivement, il faut prôner une écologie de raison et de bon sens. C'est la seule vraie écologie ; je suis d'accord.

Il n'y a pas beaucoup d'ordre du jour aujourd'hui. Juste une chose, qui n'est pas du fait du Département : la revalorisation, par rapport au Ségur de la santé, des aides-soignants, de tous ces métiers sanitaires. Je crois que c'est une très bonne nouvelle. L'État finance grassement, pour le moment en tout cas, cette hausse ; on verra pour la suite. Pas tout, effectivement : le volet CASTEX est financé à 70 % par l'État. C'est très important parce que l'on a beaucoup de mal à trouver de la main

d'œuvre dans ces secteurs d'activité, la population vieillit. C'est un bon signal qui est envoyé. Je pense que c'est suffisamment important pour le rappeler, et pour attirer du monde dans ces filières.

Et puis aussi, sur un autre sujet qui n'a absolument rien à voir : je voulais vous remercier, Monsieur le Président, pour la rencontre qui a été faite avec les élus de La Roche-de-Rame, en présence de Marcel CANNAT. Je voulais vous remercier parce que vous avez fait preuve d'écoute. Il y a eu une discussion avec du pour et du contre, et je pense que vous avez su comprendre les enjeux. Je voulais vous remercier pour cette rencontre.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Cela fait partie de mon rôle aussi d'écouter les élus et Maires de ce département.

Nous n'avons pas d'autres demandes d'intervention. Nous allons rentrer dans le vif du débat. Avant de passer à l'ordre du jour, je vous propose d'adopter le compte rendu de notre dernière réunion.

*(Adopté à l'unanimité)*

Cela étant fait, nous allons passer au premier rapport que vous attendez tous, qui est le rapport des Orientations Budgétaires, présenté par Patrick RICOU.

## ◆ FINANCES

### **VOLUME BUDGÉTAIRE**

#### **CD-22-11-1585 FINANCES - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

**Monsieur RICOU.** - Mesdames, Messieurs, Chers collègues, débat d'Orientations Budgétaires, en préalable au vote du Budget qui interviendra, pour notre Collectivité, à la mi-décembre. Ce rapport d'Orientations Budgétaires vise à apporter l'éclairage sur les conditions dans lesquelles nous serons amenés à élaborer ce Budget 2023, mais également - et c'est bien le rôle d'un débat d'Orientations Budgétaires - d'avoir une projection pluriannuelle pour donner de la visibilité, dans un contexte économique, social, qui est mouvant et avec beaucoup d'incertitudes. L'objectif est aussi de se fixer une feuille de route pour que les décisions d'aujourd'hui soient prises dans une perspective de moyen terme.

Ce débat d'Orientations Budgétaires se traduit par une réalité socio-économique qui reste incertaine, à court et moyen terme. Il suffit de suivre l'actualité du moment pour en être convaincus. Des incertitudes sur les aspects économiques :

Nous sommes – et c'est une nouveauté par rapport aux exercices budgétaires précédents - rentrés dans une période inflationniste, avec des conséquences qui sont multiples.

Nous avons également une hausse des taux d'intérêt. Nous avons passé de nombreuses années à avoir une dette qui n'était pas chère en matière de taux et, aujourd'hui, même si l'on reste sur des taux tout à fait encore acceptables, dont on se serait contenté, il y a une dizaine d'années, les taux d'intérêt sont repartis à la hausse. C'est un élément qu'il faut avoir à l'esprit.

Une incertitude en matière de nos dépenses en matière d'action sociale, puisque ce qui relève notamment du RSA, de l'insertion, de la dépendance et du handicap nous impose d'avoir une vigilance par rapport aux exigences de la société et à l'augmentation du nombre de bénéficiaires dans certains secteurs. Cela a été un peu évoqué à l'instant.

Les Ressources Humaines aussi, avec une volonté des Pouvoirs Publics d'intervenir sur le pouvoir d'achat par l'augmentation des rémunérations. Cela a été le cas avec le dégel du point d'indice. C'est le cas avec le Ségur de la santé et des augmentations de rémunération qui ont été décidées par les Pouvoirs Publics, donc qui s'imposent à nous et qu'il faut intégrer dans nos prévisions budgétaires.

Quelques incertitudes - et pas des moindres - sur ce que seront nos niveaux de recettes dans les années à venir. Nous avons connu deux excellentes années en matière de droits de mutation, avec des niveaux de recettes que nous n'avons jamais atteints. Aujourd'hui, le marché de l'immobilier est forcément étroitement lié à la conjoncture économique ; donc, une certaine prudence s'impose à nous par rapport à cela.

Également beaucoup d'incertitudes sur ce que seront demain les dotations de l'État, sur les niveaux de compensation de ces dépenses de solidarité qui, aujourd'hui, s'imposent en nous.

Cela ne doit pas nous empêcher d'envisager l'avenir avec une vraie ambition, et nous verrons, dans la présentation, la volonté du Département de se doter d'un Plan Pluriannuel d'Investissements conséquent pour poursuivre la continuité de notre action et préserver notre bonne gestion financière. Il est vrai que le Département,

à l'instant où je vous parle, est dans une situation budgétaire plutôt favorable, très favorable, puisque nous avons connu des exercices budgétaires excédentaires, une bonne dynamique dans nos recettes. Ceci étant, nous devons aussi apprécier la situation du moment par rapport à ce qui nous attend demain, à cette volonté de mettre en œuvre des investissements significatifs, en intégrant les incertitudes dont je viens de parler.

Il s'agit donc de s'imposer quelques règles de prudence qui permettent de garantir l'équilibre financier du Département et qui permettent de poursuivre notre action dans de bonnes conditions. Ces règles sont assez simples :

- Maintenir un niveau d'épargne brute de 18 % de nos recettes de fonctionnement. Aujourd'hui, notre épargne brute est significative et conséquente : elle est de l'ordre de 27 % de nos recettes de fonctionnement. C'est un très bon niveau d'épargne brute. Le plancher que nous nous fixons est un plancher de 18 % ; c'est à peu près le niveau d'épargne brute qu'ont les Départements, en moyenne.

- Une capacité de désendettement plafonnée à 6 ans : cela fait partie aussi des règles de bonne gestion que doit avoir une Collectivité, ne pas trop obérer son avenir par un endettement trop important. Il faut jouer sur les deux paramètres : un endettement raisonné et une épargne brute suffisamment importante pour être capable de rembourser la dette dans un laps de temps le plus court possible. Aujourd'hui, la capacité de désendettement du Département est de 3 années. Nous nous sommes fixés, jusqu'en 2028, de ne pas dépasser 6 années.

- Continuer de mobiliser tous les cofinancements sur nos investissements. Chaque fois que l'on peut avoir des subventions, c'est autant d'épargnes du Département qui peuvent être mobilisées sur d'autres projets. Là aussi, quelques incertitudes : on ne sait pas trop ce que seront les Contrats de Plan État-Région dans l'avenir. Nous avons pu mobiliser des financements significatifs sur des gros projets, du type le « Pas de l'Ours », sur les années précédentes. Nous continuerons d'être actifs sur ces sujets-là.

- Maîtriser nos dépenses de fonctionnement : une évolution moyenne sur la période qui ne soit pas au-delà de 3,3 %, pour garantir ce niveau d'épargne nécessaire afin de financer un PPI de 460 M€ sur 2022-2028.

- Quelques engagements également sur l'action qui sera la nôtre dans les années à venir, mais qui pourra être utilement complétée par l'ensemble des Vice-Présidents et élus délégués sur toutes les thématiques :

- Poursuivre le PPI, sur lequel nous avons débattu l'année dernière, à la même époque, et l'enrichir en intégrant les projets nouveaux, notamment les contrats de station que nous avons décidés entre-temps, en intégrant aussi le surenchérissement des projets liés à l'inflation. Il y a des projets qui ont un coût de réalisation plus important que ce que nous avons initialement envisagé. Il faut donc intégrer ces paramètres-là.

L'investissement des Collectivités locales est fondamental pour soutenir l'économie de notre Département.

Les actions porteront sur les mobilités, sous toutes leurs formes : bien sûr, avec nos infrastructures routières, mais également tout ce qui relève des nouvelles mobilités, l'engagement que nous avons pris de construire 100 kilomètres de voies cyclables sur la durée du mandat. Cela va demander des moyens financiers pour les concrétiser. Également innover sur de nouvelles modalités de déplacement, avec du covoiturage, des mobilités partagées, être un peu novateurs sur ces sujets-là. Être près de nos Collectivités locales pour continuer de mettre en œuvre ce principe de Solidarité Territoriale vis-à-vis de nos Communes, de nos Intercommunalités, pour que leurs projets voient le jour.

Être aux côtés des acteurs du tourisme. Bien sûr, les stations de sports d'hiver, avec les contrats de station. Mais également, le lac de Serre-Ponçon sur lequel nous avons pu mesurer quelques difficultés, cet été. Il va falloir aussi réaliser les investissements pour que nous ne revivions pas des saisons telles que celle que nous avons connue en 2022.

De manière générale, je crois qu'il n'y a pas une vallée, un territoire de notre département qui n'est pas un territoire touristique. Chaque fois que l'on investit dans de l'aménagement touristique, c'est l'attractivité du département qui y gagne. Il faut donc que nous soyons présents sur les Grands Cols, sur les grandes infrastructures, sur les grands sites. Ce sera aussi un des gros enjeux de l'action du Département.

L'action essentielle est : être auprès des plus fragiles, avec nos différentes politiques : l'insertion, l'autonomie, l'enfance, le handicap, l'engagement en faveur de la jeunesse et de l'éducation. Je pense que Maryvonne GRENIER complètera ces propos, tout à l'heure. C'est un élément important de notre action dans les années à venir : l'éducation et la jeunesse, c'est aussi l'avenir de notre département.

- Et puis, cela a été largement évoqué déjà, ce matin, par Gérard NICOLAS : l'accompagnement des transitions, notamment écologiques. Regarder aussi les projets sous ce prisme du développement durable.

Les transitions numériques aussi, et toutes les transitions économiques car nous sommes dans un monde en perpétuel bouleversement.

- Porter la transition énergétique en agissant sur les énergies renouvelables, avec ce projet de créer cette Société d'Économie Mixte autour de l'énergie pour avoir un vrai outil de développement autour de ces sujets. 2023 devrait être l'année où cet outil, au service des Haut-Alpins et de notre Département, verra le jour.

- Poursuivre toutes les actions sur la rénovation thermique de nos bâtiments, et tout ce qui va dans le sens de la transition écologique.

- Consolider les solidarités humaines, au travers d'un nouveau Schéma des Solidarités 2022-2026.

- Agir pour l'emploi et l'insertion, en travaillant en partenariat avec les réseaux des différents acteurs dans ce domaine de l'insertion par l'activité économique.

- Accompagner les transitions numériques, notamment avec la dissolution du SMO PACA THD. Aujourd'hui, le Département des Hautes-Alpes retrouve encore plus d'importance qu'il n'en avait dans le passé, autour de ces thématiques.

- Poursuivre – et Marcel CANNAT complètera bien évidemment - la modernisation de nos infrastructures.

- Sécuriser nos itinéraires, nos itinéraires stratégiques.

- Mettre en place notre Schéma Vélo Départemental.

- Poursuivre la rénovation de notre patrimoine : de gros chantiers sont en cours ; d'autres sont en réflexion et devraient rentrer rapidement en concrétisation autour de notre patrimoine bâti.

- Construire un territoire attractif, notamment sur tout ce qui relève des actions du sport, avec l'année 2024 particulière, et 2023 qui sera cette année préolympique où le Département des Hautes-Alpes est labellisé *Terre de jeux* avec de vraies opportunités pour nos territoires.

- Un nouveau Schéma de la Culture, une valorisation de notre patrimoine : des actions conséquentes et ciblées sur ces différentes thématiques.

- Accompagner les Collectivités : 12 M€ par an sont consacrés à l'accompagnement des Collectivités locales.

- Soutenir les différentes filières de notre département, qu'elles soient agricoles, économiques ou touristiques.

Voilà quelques éléments qui sont forcément très restrictifs, mais vous pourrez largement compléter mon propos.

Quelques éléments de contexte puisque le département n'est pas une île isolée, il inscrit son action dans un registre plus large, notamment à travers une situation économique et financière nationale qui reste préoccupante puisque les comptes publics sont en situation dégradée depuis plusieurs années, et cette situation s'est encore confirmée avec les années Covid.

Un déficit public de notre pays qui est aujourd'hui important puisque l'on est quasiment à 9 % en pourcentage du PIB. Ce sont des déficits publics importants dans lesquels la part des Collectivités locales est insignifiante, ce déficit étant avant tout le déficit de l'État et de la Sécurité Sociale. Un niveau d'endettement de l'État important et également préoccupant.

Forcément, ces éléments-là, à un moment ou à un autre, nous impacteront puisqu'il faudra que les Collectivités locales participent à cette volonté de redressement des Comptes Publics, avec l'objectif affiché - est-ce un vœu pieux ou un objectif que nous serons en mesure de tenir ? - de revenir au seuil des 3 % d'ici 2027, avec une trajectoire qui a été affirmée en projet de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027, avec un déficit public qui devrait se résorber sur ces six prochaines années. Cela ne se fera pas sans efforts et sans certaines modifications dans le fonctionnement financier et budgétaire de notre pays.

Autre élément qui s'impose à nous : le niveau d'inflation qui est aujourd'hui proche de 6 %.

Nous devons intégrer tous ces éléments dans nos perspectives budgétaires, et également des éléments qui sont liés à des évolutions réglementaires, des dépenses supplémentaires qui s'imposent à nous, sur la revalorisation des personnels des Services d'Aide A Domicile, sur la revalorisation des personnels des établissements et services, sur l'insertion. Aujourd'hui, une revalorisation du RSA car le RSA étant assis sur le niveau de l'inflation, si l'on a 6 % d'inflation, l'année suivante ce sont les niveaux de prestation du RSA qui augmentent dans les mêmes proportions. Lorsque l'on parle de 20 M€ de dépenses annuelles de RSA, ce n'est pas neutre en

matière d'engagement financier. Il y a des compensations, mais elles ne sont jamais au niveau total des augmentations qui sont assumées par le Département.

Il faut avoir à l'esprit ce qui doit nous encourager à poursuivre ce pilotage financier de la manière la plus clairvoyante possible.

Un petit graphique illustre le taux de couverture des dépenses d'Allocations de Solidarité Spécifique (ASS). Cela ne couvre qu'une partie des dépenses sociales du Département puisque nous sommes là sur 40 M€ de dépenses (RSA, APA, PCH). Il faudrait rajouter tout ce qui relève notamment de l'Aide Sociale, des politiques d'insertion. L'Action Sociale du Département représente 80 M€. Si l'on ne parle que de l'ASS, on s'aperçoit que le taux de couverture de ces dépenses d'allocations est d'à peu près 60 %, un taux qui a plutôt tendance à diminuer et donc, forcément, lorsque ces dépenses augmentent, le delta qui reste à la charge du Département est d'autant plus important.

Quelques éléments sur notre situation financière, qui doit nous éclairer pour préparer l'avenir. Un graphique assez simple : les principes d'équilibre budgétaire.

Aujourd'hui, les recettes de fonctionnement sont d'à peu près 220 M€.

Les dépenses de fonctionnement sont à peu près de 160 M€. Elles permettent de dégager un niveau d'épargne. Cette épargne permet, complétée par le recours à l'emprunt et des subventions que nous sommes capables de mobiliser, de rembourser le capital de la dette et de financer les investissements.

Un petit graphique illustre les grands pôles de recettes du Département, avec quatre grands chapitres :

- La TVA, qui est notre principale recette, qui a remplacé la taxe foncière. En 2021 : 62 M€ de recettes de TVA. C'est une recette qui a connu une vraie dynamique en 2021 et 2022. 2022 devrait avoir un excellent montant en matière de recettes. Pour l'instant, des recettes de TVA qui sont portées soit par l'inflation – l'inflation a beaucoup d'inconvénients, mais cela a aussi l'avantage de générer des recettes, notamment de TVA -, soit par la croissance. Là, les perspectives sont beaucoup moins optimistes en matière d'évolution de la croissance économique sur l'année 2023.

- Les droits de mutation : des niveaux importants en 2021. Nous aurons à peu près le même montant en 2022 que celui de 2021 : 44 millions. Nous n'avons pas fait nos prospectives sur des niveaux tels que celui-ci parce que l'on a bien conscience que cette recette risque fortement de baisser dans les années à venir.

- La fiscalité transférée (TICPE, TCA) : 42 M€.

Voilà les trois grands chapitres, avec une recette dynamique, la TVA ; une recette qui devrait diminuer, les DMTO ; et une fiscalité transférée qui devrait rester à peu près stable sur les années à venir.

- La DGF ne bougera pas, sauf événement majeur. Elle devrait rester aux alentours de 28 M€.

Concernant les dépenses :

- Les dépenses de solidarité représentent à peu près 50 % de nos dépenses de fonctionnement, pas loin de 80 M€. C'est le grand pôle de nos dépenses de fonctionnement. Vous avez l'habitude de voir ces graphiques, avec quatre thématiques : le handicap, les personnes âgées, le RSA et l'enfance.

- Les Ressources Humaines : 42 M€. Avec les inflations évoquées ce matin, on ne sera, sur notre Budget 2023, pas loin des 50 M€ à prévoir en 2023.

Les autres dépenses de fonctionnement sont plus marginales, mais je citerai quand même :

- les frais financiers qui ne sont pas loin de 5 M€,
- la compensation versée à la Région chaque année pour le transfert de la compétence Transport (7 M€),
- la contribution au SDIS, à peu près du même montant.

Cette situation s'est traduite par un niveau d'épargne brute en 2021 – on n'a pas les chiffres du Compte Administratif 2022, mais on sera dans le même registre, à tout le moins - qui n'a cessé de progresser pour deux éléments majeurs : la dynamique des recettes (droits de mutation, TVA) et maîtrise des dépenses de fonctionnement. Deux éléments qui ont fait évoluer favorablement ce niveau d'épargne qui nous a permis d'investir 56 M€ en 2020, 50 millions en 2021. On sera également au-delà des 50 M€ en 2022. Un niveau d'investissement qui a retrouvé des niveaux plus significatifs qu'ils n'étaient il y a 5 ou 6 ans en arrière, lorsque nous investissions moins de 30 M€. C'était une situation qui n'était bien évidemment pas tenable dans le temps.

Avec les subventions que nous percevons, un reste à charge net d'investissement de 32 M€. Nous avons bien réussi à mobiliser des financements, ces dernières années : 19 M€ en 2021, par exemple.

Globalement, en 2021, les grands équilibres du Département étaient ceux-ci : un niveau d'épargne de 58,5 M€ qui ont permis de financer des investissements d'un peu plus de 50 M€, avec 19 millions de subventions, donc 32 millions de besoin

net de financement. On s'est désendettés de 3 M€, et nous avons engrangé de l'épargne pour 23,7 M€. Cela peut paraître important. Il faut savoir que cette épargne-là va nous servir à enclencher aujourd'hui les investissements qui vont monter en puissance en 2023 et 2024 sur des grands projets d'aménagement et d'équipement.

À la fin de l'exercice 2021, nous avons un solde de clôture de 60 M€ d'excédent.

Le PPI, sur une période un peu plus large que la simple année Budgétaire 2021 : sur les années 2017-2021, le Département a réalisé 220 millions d'épargne brute, il a emprunté 71 millions d'euros, il a perçu 43 millions de subventions, ce qui lui a permis d'investir 155 millions dans ses investissements propres, de financer 63 millions auprès des Collectivités locales. Il a remboursé la dette de 81 millions, donc il s'est désendetté d'une dizaine de millions d'euros sur la période. Et il a engrangé du fonds de roulement qui est l'excédent que nous avons à la fin de l'exercice Budgétaire 2021 : 58 M€. Nous serons amenés à mobiliser ce niveau d'épargne. Nous allons voir dans les projections budgétaires qu'il sera largement utilisé pour financer le PPI de 460 M€.

Quelques diapositives qui illustrent la situation financière du Département :

- un niveau d'épargne brute qui permet de rembourser la dette sur 3 ans,
- 58 millions d'épargne brute,
- 174 millions de dette, à la fin de l'exercice 2021.

Notre Département est assez atypique. Il a une grosse épargne brute, mais il est, proportionnellement, un Département avec un niveau de dette assez important. D'où l'importance de garder l'épargne brute à un niveau significatif pour ne pas se trouver en difficultés financières.

Nous avons une épargne brute à 27 % en 2021. L'objectif que nous nous fixons de ne pas descendre en dessous des 18 % est grosso modo la moyenne dans laquelle sont aujourd'hui les Départements comparables au nôtre, qui sont à 17 % d'épargne brute.

- Un Département qui investit aussi. Quand les Hautes-Alpes investissent 280 € par année et par habitant, les Départements comparables au nôtre investissent 158 €.

C'est aussi une des caractéristiques des Hautes-Alpes d'être un Département qui consacre une grosse partie de son budget à l'investissement.

- Un autre graphique qui illustre le niveau de cofinancement que l'on est capables de mobiliser.

- Les ratios d'endettement : le graphique de gauche illustre parfaitement la situation du Département : 80 % de taux d'endettement par rapport à nos recettes de fonctionnement, donc un Département plutôt plus endetté que les Départements comparables.

- Une capacité à se désendetter de 3 années ; à peu près comparable à ce que sont les autres Départements.

Si l'on se projette dans les perspectives financières, un petit zoom sur les recettes :

- Des perspectives d'évolution de TVA. En 2021, nous étions à 61 M€ ; on ne sera, en 2022, pas loin de 68 M€ de recettes. Une vraie dynamique s'est instaurée sur la TVA en 2022, mais qui sera moindre sur les années à venir. Pour 2023, les perspectives sont également bonnes pour ces recettes. Nous tablons sur une évolution de 5 % ; puis, une évolution entre 3,5 et 4 %, chaque année. Ce qui fait un montant significatif puisque l'on parle de près de 70 M€.

- Les droits de mutation : deux années exceptionnelles à 44 M€. Nous avons construit nos perspectives Budgétaires sur une stabilisation de ces montants à 35 M€. Il y a forcément une part aléatoire puisque les droits de mutation dépendent de deux éléments : le nombre de transactions et le prix. On a connu une vraie inflation sur l'immobilier, ces dernières années, donc des bases qui sont plus importantes et un nombre de transactions très important. On pressent qu'à tout le moins, le nombre de mutations va forcément diminuer, donc cela aura une incidence sur nos recettes en droits de mutation.

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : pas d'embellie à attendre, de ce côté-là. C'est une DGF qui devrait se stabiliser, comme elle l'est depuis plusieurs années, à 28 M€.

Le graphique suivant illustre la consolidation de l'ensemble de ces recettes. Un niveau de recettes qui devrait avoisiner les 250 M€ à la fin de la période, en 2028, avec un niveau de recettes en 2023 que nous estimons à 226 M€, avec les éléments que j'ai évoqués plus avant : l'évolution de la TVA positive, une diminution des droits de mutation.

Les dépenses devraient connaître un vrai pic en 2023 parce que l'augmentation des dépenses de solidarité devraient passer de 80 à 86 M€. Et l'augmentation des dépenses de personnel qui devrait avoisiner les 50 M€ en 2023, pour tous les éléments dont j'ai parlé tout à l'heure.

Une fois ce pic absorbé, l'objectif est de tenir un niveau d'évolution des dépenses de fonctionnement en dessous de 2 % pour tenir une évolution Moyenne sur la période de 3,3 %, qui devrait se traduire par un niveau d'épargne d'une cinquantaine de millions d'euros en moyenne, 45 M€ après les 5 M€ de frais financiers liés à la dette.

Être capable de tenir cela est la clé pour pouvoir mettre en œuvre ces investissements-là, en ayant un recours limité à la dette et en gardant des ratios financiers favorables.

Si l'on regarde cela de manière consolidée sur la période 2022-2028, l'objectif est de dégager, sur cette période, 311 millions d'épargne. On accepterait d'augmenter notre dette de 15 M€, donc de passer de 174 à 189 M€. Et nous utiliserions une bonne partie de l'épargne que nous avons constatée à la fin de l'exercice 2022, qui était de 60 millions à fin 2021, qui sera un peu plus importante fin 2022, pour financer les investissements. Donc, un besoin de financement, après déduction des subventions que nous serons capables de percevoir, de 374 millions d'euros.

Voilà les grands équilibres et la feuille de route financière du Département sur 2022-2028, avec une épargne qui devrait osciller aux alentours de 18 % d'épargne Brute - c'est la règle que nous nous sommes fixés - et un niveau d'endettement qui devrait - les choses ne se passeront pas forcément comme cela, elles seront peut-être plus lissées qu'elles ne le sont sur le graphique – monter. Il est à 174 millions fin 2021, que l'on a prévu d'augmenter à 197 millions à fin 2025, qui devrait être le pic des investissements les plus importants, mais c'est encore le calendrier qui commandera, pour revenir à fin 2028 à 15 millions de plus qu'ils ne l'étaient à fin 2021.

Voilà les grandes perspectives.

En conclusion, je peux dire que la situation financière du Département, ainsi que les hypothèses d'évolution que je vous ai présentées, permettent de tenir la trajectoire présentée, mais il faudra que cette feuille de route pluriannuelle soit amendée chaque année, et qu'elle soit pilotée année par année puisque, chaque année, les lois de finances, la conjoncture économique, les choses bougent, donc il

faut avoir une feuille de route, mais il faut aussi la décliner ensuite année par année puisque nous sommes dans un environnement pour le moins instable et contraint.

Voilà, Chers collègues, les principales perspectives Budgétaires de notre Collectivité, les perspectives dans lesquelles nous serons amenés à élaborer notre Budget 2023. Il faut retenir que la situation financière du Département est excellente. Nous avons un niveau d'épargne significatif. Mais si nous le mettons au regard de nos ambitions en matière d'investissements, cette épargne sera amenée à être largement mobilisée sur les six prochaines années.

Je suis à votre disposition pour compléter mes propos ou répondre à vos questions.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Merci, Patrick, pour cette présentation exhaustive, très détaillée et enrichissante. Nous voilà rassurés pour préparer notre Budget 2023. Nous voilà rassurés pour la continuité de notre mandat, avec ces perspectives qui nous permettent de répondre à nos ambitions et de satisfaire, je l'espère, nos concitoyens dans notre mission.

Qui veut réagit par rapport à cela ? Monsieur VIOSSAT.

**Monsieur VIOSSAT.** - Merci, Président, et merci, Patrick, pour ce tableau. Je veux intervenir dans ce débat d'Orientations Budgétaires sur trois points concernant les mobilités alternatives :

- Le Schéma Départemental des Aménagements Cyclables (SDAC) qui va nous permettre de pouvoir organiser notamment nos priorités d'intervention. Sans parler du PPI, mais déjà sur l'année 2023, à la fois la rencontre que l'on a pu avoir avec les neuf Intercommunalités que l'on a pu rencontrer avec le Président et avec Marcel CANNAT, et à la fois ce Schéma Départemental vont permettre d'investir au mieux sur nos infrastructures routières, d'intervenir sur les financements que l'on pourrait apporter aux Maîtres d'Ouvrage qui pourront faire des opérations sur leur territoire et de travailler sur le Plan Vélo Départemental.

- Il est prévu, pour 2023, la bande cyclable du Lautaret, à hauteur de 900 000 € ; ce qui n'est pas rien sur un projet global de 2,5 millions. On a déjà commencé, mais en 2023, on va pouvoir faire 900 000 €, on va quasiment atteindre la totalité pour finaliser cette opération en 2024.

Nous avons la chance d'avoir des financements extérieurs parce que, sur les 2,5 millions qui sont prévus, 1 million vient de la part de l'État. Donc, on réussit à

aller mobiliser des financements extérieurs pour pouvoir aller plus loin dans ces projets-là.

A noter également que les subventions que l'on a prévues, notamment Maître d'Ouvrage, sont à hauteur de 500 000 € TTC.

- Et enfin, le Plan Vélo qui va permettre de faire sur notre territoire ce que l'on a pu déjà faire sur les Chaussées à Voie Centrale Banalisée (CVCB), avec un investissement de 500 000 €.

Je pense qu'il est important de pouvoir aller plus loin. Il est prévu également le déploiement du service de mobilité partagée qui sera mis en place dès le début de l'année, et le jalonnement de « La Durance à vélo ».

C'est un bon investissement et une bonne Orientation Budgétaire que l'on voit sur ces thématiques qui sont très attendues par la population, notamment.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Merci, Monsieur VIOSSAT.

Madame GRENIER, vous avez la parole.

**Madame GRENIER.** - Merci, Président. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, merci tout d'abord à Patrick pour cette présentation qui est toujours très complète et très accessible, ce qui n'est pas toujours facile quand on parle de chiffres.

Ces Orientations Budgétaires assurent effectivement la continuité de notre action, sans oublier le contexte économique que nous traversons et qui nous engage à la prudence.

Ces engagements pris en faveur de l'éducation et de la jeunesse sont donc tenus, et nous pouvons nous réjouir de l'avancée de ces dossiers et du pari fait sur l'avenir de nos jeunes collégiens Haut-Alpins.

Dans le domaine du Numérique, nous réaffirmons notre volonté de poursuivre le développement du numérique éducatif, comme nous en avons délibéré en avril dernier par l'adoption du Schéma Directeur du Numérique.

Nous avons également fait le choix de reconduire le dispositif de financement des séjours des écoles élémentaires dans les structures d'hébergement du Département. Cette action, mise en place l'an passé suite au Covid, a démontré l'importance de la découverte du territoire haut-alpin par nos jeunes élèves.

Mais, c'est surtout à travers les crédits destinés aux investissements que nous constatons l'effort considérable mis en œuvre par le Département.

Ce sont d'abord les 40 M€ qui sont consacrés aux trois grosses opérations que sont les trois collèges qui bénéficient d'une restructuration complète.

Les travaux du collège de Laragne avancent comme prévu ; la livraison du bâtiment Chabre s'effectuera en février prochain, et la réception définitive est toujours programmée à la rentrée 2024.

Le permis de construire de l'école du Socle de Serres devrait également être signé très prochainement. Nous aborderons donc la phase de l'Avant-Projet Définitif et le dossier de consultation des entreprises va être lancé.

Nous connaissons l'importance de ce projet pour le Territoire, projet innovant qui est le fruit d'une réflexion commune entre l'État, l'Éducation Nationale, la Mairie et le Département. Le Département a su, malgré les incidences financières fortes, construire un outil qui permettra un développement harmonieux du système éducatif sur ce territoire.

L'autorisation de construire du collège Centre devrait aboutir avant la fin du mois ; ce qui permettra un début des travaux dans le courant de l'année 2023, avec l'ouverture du nouvel établissement à la rentrée 2025.

Le collège François Mitterrand de Veynes connaîtra également une restructuration. Les études de programmation sont en cours pour un lancement de la phase travaux au deuxième semestre 2023.

Puis, l'Internat d'Excellence du collège de Guillestre devrait aboutir à la rentrée 2024. C'est ici encore un dossier qui est appelé à connaître de beaux projets pédagogiques avec les écoles du secteur, l'établissement pouvant représenter un lieu d'échanges et de cohésion entre les différents partenaires éducatifs de ce territoire.

Ces grands projets n'obèrent pas pour autant les différents travaux que nous devons entreprendre dans les autres collèges : travaux à prévoir sur les lignes de self aux Garcins et à Saint-Bonnet, travaux d'accessibilité, des études sur le collège des Giraudes, etc.

C'est donc un programme très ambitieux qui reflète la volonté du Département d'accompagner nos jeunes collégiens et de donner aux équipes éducatives les meilleures conditions de réussite.

L'année 2022 qui se termine devait être, et a été, une année dédiée à la jeunesse. Nous nous sommes engagés dans une grande concertation à la fois avec les Collectivités partenaires et avec les services de l'État, le milieu associatif et les jeunes Haut-Alpins. Environ 200 jeunes ont été consultés. Je remercie ici tous ceux

qui ont participé à tous ces échanges, et ce n'était pas gagné. Ils sont nombreux, et cela a pu se faire grâce à notre service Jeunesse qui n'a pas ménagé sa peine.

Nos Assises de la Jeunesse pourront avoir lieu début 2023. Une bonne coordination à l'échelon Départemental permettra de renforcer les partenariats et d'appréhender les problématiques des jeunes. Ensemble, nous irons plus loin.

Le troisième comité de pilotage se tiendra fin novembre, et nous pourrons élaborer notre feuille de route pour les prochaines années, à travers des fiches d'action.

Merci à tous pour votre écoute.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Merci, Maryvonne, pour ce rappel des engagements. Tout cela pour dire que nous avons les moyens de nos ambitions. Nous investissons dans nos collègues, dans la jeunesse, et donc tous les clignotants sont au vert.

**Monsieur TENOUX.** - Merci à Patrick pour la présentation de ce beau rapport.

Je voudrais intervenir sur deux sujets : la transition écologique qui m'interpelle au fil des discussions, du changement climatique en question sur notre département, et un sujet qui me tient à cœur sur notre canton de Serres où l'on constate, jour après jour, un embroussaillage de plus en plus prégnant dans nos massifs. Si je prends la parole ce matin, c'est que j'ai déjà sollicité Madame CLAVEL, l'ancienne Préfète, sur cette problématique, en accord avec le Colonel du SDIS, ainsi que Marcel CANNAT, sur ces zones à haut risque d'incendie.

J'avais demandé une table ronde, que je n'ai jamais eue d'ailleurs. Donc, aujourd'hui, je prends la décision d'écrire à Monsieur le Préfet, de façon à ce qu'il puisse prendre en compte, enfin, cette demande.

Il y a deux façons de voir les choses : soit on écoute le Président de la République en disant « soyez rassurés, on va acheter quelques Canadair en plus », ou bien une autre solution qui, de mon point de vue, est plus pragmatique, plus haut-alpine : comment gérer au mieux nos massifs ? On se rend compte, dans le sud du département plus particulièrement, mais sur l'ensemble du département, que les massifs ont tendance à se rejoindre par l'abandon du pastoralisme. Je ne vais pas traiter les problèmes du pastoralisme là, ce n'est pas le sujet. Mais en tout cas, on sait

que cela va brûler. Quand ? On ne le sait pas. Mais, quand on voit les températures qui montent chaque année, on sait que cela va brûler. Doit-on rester les bras croisés ?

J'entends, ce matin, le SDIS qui est inquiet sur les financements. Marcel cher Président, sois encore plus inquiet : on sait tous que cela va brûler, donc il va falloir encore plus de moyens.

C'est ce sujet qui m'interpelle, ainsi que la problématique de l'eau, comme l'a évoquée Marine. On voit bien que les Hautes-Alpes de demain ne seront pas celles d'aujourd'hui et, si nous n'y prenons pas garde à des moments d'Orientations Budgétaires, il n'est pas question de parler de financement aujourd'hui, mais au moins une prise de conscience collective : les choses vont changer. Le développement économique va changer forcément, et on est loin d'imaginer les changements. Pas dans les prochaines générations, demain matin. Quand on voit que les dernières années les plus chaudes sont les dix dernières années, c'est tout simplement catastrophique. Nous l'avons subi directement sur ma commune : d'un jour d'un seul, on a dit « vous ne touchez plus l'eau, on la réserve à la Vallée du Rhône, là où il y a des maïs qui ont besoin d'eau à 14 h et quand il fait 45° à l'ombre », sans aucune concertation. Les agriculteurs regardaient passer l'eau, de façon très colérique, pour pouvoir aller arroser ces fameux maïs.

Je pense qu'il doit y avoir une prise de conscience collective pour ces deux sujets que je viens de traiter, et je suis certain qu'il y en a bien d'autres.

Deuxième point concernant le Numérique : dans la proposition des Orientations Budgétaires, vous avez vu qu'il y a un enjeu fort pour 2022-2028, mais je voudrais aussi rappeler l'historique. Pourquoi en sommes-nous là aujourd'hui ? Il y a eu, depuis toujours, une volonté très forte du Conseil Général, à l'époque, qui, dès 2011, savait qu'il y avait des enjeux essentiels sur notre territoire, département très rural sur le déploiement des infrastructures numériques. C'est la raison pour laquelle, en 2011, avec le Département des Alpes de Haute-Provence, nous avons souhaité la création de ce syndicat mixte pour pallier ce déficit de l'époque. Seule la ville de Gap était concernée par ce que l'on appelle un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt), et seule cette commune allait être fibrée. Les travaux sur Gap sont en cours, ils ne sont toujours pas terminés ; cela se construit depuis 10 ans.

Nous sommes partis sur ce syndicat parce que l'on voulait faire cette complétude, avec la Région, pour pouvoir apporter ces infrastructures à l'ensemble de nos Haut-Alpins. Nous avons œuvré pendant quelques années, et nous avons eu la

chance, en décembre 2017, que notre ancien Premier Ministre rebatte les cartes et permette aux opérateurs d'être à nouveau intéressés par ces territoires. Et là, la logique avait changé. Autant en 2011, la fibre optique n'intéressait pas grand-monde, autant en 2017, les enjeux avaient complètement changé. Ce qui nous a permis de sentir une grande appétence des opérateurs pour venir essayer de travailler sur nos territoires pour pouvoir apporter ces infrastructures. J'en profite pour remercier les services, les personnes qui sont là et celles qui sont dans d'autres collectivités, qui ont largement œuvré à ce que l'année 2018 soit emblématique pour notre département pour arriver à avoir, sur une année, la certitude que l'ensemble des Haut-Alpins pourra bénéficier de cette infrastructure si indispensable, à ce jour.

Nous avons signé un contrat annuel avec SFR qui a eu cet engagement de couvrir l'ensemble des habitants - tous les Haut-Alpins seront fibrés -, et en même temps, de racheter le réseau que le SMO avait construit pour un montant de 70 M€.

A ce jour, il y a à peu près 85 000 prises qui ont été construites ; d'ici la fin de l'année, on va arriver à 100 000. L'objectif est de 124 000. On sait qu'en fin de parcours, ce sera forcément un peu plus compliqué puisque l'on va rentrer dans des cas plus difficiles - on le sait depuis le départ.

Je voudrais aussi saluer le travail qui a été fait sur le *New Deal*, les fameux pylônes « zone blanche » qui permettent, au-delà d'apporter la téléphonie mobile, d'apporter une solution numérique en 4G très intéressante.

Je me souviens aussi que, dans cet Hémicycle, on se félicitait d'être la première équipe Projet au niveau National puisque, là aussi, le Département des Hautes-Alpes avait été précurseur et avait senti le vent venir. Nous avons été extrêmement volontaires, avec les services de l'État, pour rentrer dans ce dispositif.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Aujourd'hui, au niveau national, il y a à peu près 3 500 sites qui ont été retenus. Dans le Département des Hautes-Alpes, il y en a 67 qui sont en passe de l'être ; beaucoup ont été réalisés. Faites le calcul ! On est largement au-dessus de la moyenne des Départements qui ont bénéficié de ce dispositif. Là aussi, on ne peut que s'en féliciter.

La fin du SMO, qui va vous être présentée par une délibération, veut dire aussi que l'on va récupérer notre compétence d'infrastructures numériques, et je me demande, au regard des enjeux que le numérique a sur la transition écologique - sur tout en fin de compte puisque le numérique est partout et peut nous apporter beaucoup de solutions -, ne serait-ce pas le moment de réfléchir entre nous, au sein de cette

Assemblée, comment le numérique peut nous aider à continuer à faire encore davantage et encore mieux. Pour ma part, je reste convaincu que le numérique sera au centre de tout dans les tous prochains mois.

Et également aussi sur tout ce qui est e-inclusion. Vous savez que l'on avait négocié également avec *Emaüs Connect*, partenaire de SFR, un dispositif intéressant pour le Département des Hautes-Alpes. Là aussi, je pense que nous avons toute notre place. Nous l'avons eue, il faut la consolider, au regard du fait que tous les Haut-Alpins ont absolument besoin du numérique. Nous avons, malheureusement, toujours une frange de notre population, les plus faibles ou les moins aguerris, qui sont à l'écart de ces outils. Les Communautés de Communes font un gros travail par le biais des espaces France Service sur la médiation numérique. Nous avons toujours considéré que notre Collectivité était un peu le grand frère de toutes les autres Collectivités, et je pense que nous avons un rôle d'accompagnement, de regard, de réflexion globale, de façon à s'assurer qu'un maximum de Haut-Alpins puissent être à l'aise sur ces outils. Il faut que vous sachiez qu'il est estimé, au niveau National, entre 20 et 30 % de citoyens qui sont à l'écart de ces outils. Ce n'est pas parce qu'un jeune va jouer sur les réseaux qu'il est à l'aise sur ces démarches administratives, et pourtant, c'est absolument nécessaire pour notre département et pour les Haut-Alpins.

Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Merci pour ces rappels qui sont nécessaires, de temps en temps. Christian HUBAUD n'est pas là, ce matin, mais je vais lui suggérer, quand il va préparer le rapport pour le Budget 2023, d'ajouter une ligne pour acheter des chèvres pour renforcer le Service Départemental d'Incendie et de Secours, au moins pour éviter qu'il intervienne trop souvent dans ces zones qui sont un peu abandonnées.

Je passe la parole à Bernadette SAUDEMONT.

**Madame SAUDEMONT.** - Merci, Président. Je voudrais d'abord remercier Patrick RICOU et ses équipes pour la clarté et la pertinence de nos Orientations Budgétaires. Et remercier les services pour le travail fait en amont, ainsi que vous, mes chers collègues, pour le niveau que nous mettons aux ambitions du Département et la part que nous faisons collectivement à la culture. *La culture, est ce qui a fait de l'homme autre chose qu'un accident de l'univers*, disait André MALRAUX. Et je rajoute que je crois que c'est ce qui continue à donner à l'être humain sa dignité et son sens.

Je partage, comme cela a été dit, l'objectif de conserver et de maintenir le difficile équilibre entre nos actions et nos ambitions pour notre Territoire et, d'autre part, la bonne gestion financière que nous nous devons d'avoir.

Je partage également ce souci de réaffirmer, en ce début de mandat, la volonté affichée depuis plusieurs années d'ancrer davantage encore le Département dans le quotidien des Haut-Alpins, et d'envisager, comme toujours, l'avenir avec ambition, vigilance, mais aussi prudence. Et dans ce cadre-là, je remercie pour l'attention plus particulière qui a été portée dans ces Orientations Budgétaires envers le Patrimoine. Il me semble possible de conjuguer avec bonheur, sur ce plan-là, des ambitions honorables avec les objectifs de modération que nous nous sommes fixés. André MALRAUX toujours - qui reste pour moi, et pour beaucoup d'ailleurs, un guide et un référent en politique et stratégie culturelle, me rassure à cet égard quand il dit : *Créer avec tempérance, gérer avec pragmatisme, transmettre en préservant : ce sont là les qualités d'un gestionnaire de Patrimoine*. Je pense que c'est ce que nous sommes en train de faire tous ensemble.

Nous affichons une volonté de prendre soin du petit Patrimoine non classé : chapelles, fours banals, fresques, objets culturels de tous ordres qui ont fait notre histoire et doivent faire partie de notre futur.

L'année qui vient verra aussi l'aboutissement de l'étude de valorisation du Château de Montmaur. Pour les Archives Départementales, 2023 sera l'année de la préparation au retour dans le bâtiment dont la livraison est prévue en 2024. Et des partenariats avec la ville de Briançon, le Centre des Monuments Historiques seront poursuivis aussi, afin de renforcer et de valoriser l'histoire et le Patrimoine écrit et iconographique.

2023 sera l'année aussi de la mise en exécution du nouveau Schéma de la Culture, avec notamment deux rencontres : une pour la restitution du nouveau Schéma en avril, et l'autre pour la 4<sup>ème</sup> édition de *La Belle Rencontre*, en automne.

Et puis, 2023 sera, pour le Musée Museum Départemental un moment de diagnostic, en vue de la mise en œuvre du projet scientifique.

Pour la Bibliothèque Départementale, ce sera l'année de l'élaboration du nouveau de Plan de Développement de la Lecture Publique.

Et enfin, 2023 verra la finalisation du nouveau Schéma des Enseignements Artistiques au CEDRA qui continuera l'instruction des dossiers de demandes de

subvention, pour un réseau culturel dynamique, des projets plus ambitieux et où la notion de Territoire sera de plus en plus prégnante.

Enfin, nous réfléchissons sur le label L'Accordée, label Départemental que mon prédécesseur avait mis en place et qui garde tout son sens, mais dont l'interaction entre les membres mérite d'être questionnée et amplifiée.

Une belle année 2023 dense, et je n'ai pas été exhaustive. Une année créative et utile à nos cantons. Je vous remercie, à nouveau, au nom de la culture, au nom des équipes engagées sur la Culture, en mon nom propre, au nom de mes deux collègues, Anne et Joël, qui m'assistent respectivement sur les enseignements artistiques et sur les archives. Et je profite de cette occasion pour vous inviter à la prochaine exposition que nous sommes en train de préparer au Musée, qui se dénomme *Mirabilia*, qui signifie « merveille » en latin. Je pense que cela veut dire « ce qui est à admirer », étymologiquement parlant. Vous y verrez beaucoup de belles choses entre numismatique, histoire naturelle, œuvres d'artistes, « *la collection Barle* » issue d'un donateur généreux. Le vernissage aura lieu le 17 novembre. Vous pourrez voir l'exposition jusqu'au printemps. Je vous la recommande parce que vous serez bluffés, en entrant dans le Musée, par la mise en scène que nous y avons faite. La visite vaut vraiment la peine.

Je vous remercie.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Merci, Bernadette. J'en profite, puisque tu parlais des Archives, pour saluer Pierre FABRY, notre nouveau Directeur des Archives, qui est là depuis quelques mois, et qui va porter ce projet de réorganisation des Archives Départementales.

Séverine RAMBAUD.

**Madame RAMBAUD.** - Merci, Président. Je voulais revenir sur le volet Jeunesse et Éducation. Je voulais remercier le Département et notre collègue Maryvonne GRENIER, Vice-Présidente en charge de l'Éducation, et Valérie GARCIN-EYMEOUD pour la délégation Jeunesse, pour mettre en place la manifestation *Culture en stock*. Je voulais vous remercier d'avoir fait confiance au collège de Tallard pour organiser, cette année, cet événement qui a permis à près de 70 jeunes de découvrir de nouvelles activités, aussi bien culturelles, artistiques que sportives. Franchement, même nous, nous avons été bluffés par les associations qui sont venues et les clubs

sportifs aussi. Je pense que cette délocalisation est très importante, et je voulais vous en remercier infiniment.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Merci.

Monsieur CANNAT, vous n'allez pas nous parler des Canadiens, quand même ?

**Monsieur CANNAT**. - Monsieur le Président, Chers collègues, je voulais dire aujourd'hui qu'à la fois le débat des Orientations Budgétaires, tout comme le Budget, sont des moments forts dans cette Assemblée Départementale. On peut retenir, Patrick, de ce que tu as présenté, une épargne brute qui augmente, ce qui n'était pas le cas précédemment - je crois que l'on a eu des positions très courageuses, il y a quelques années, Monsieur le Président, qui permettent d'avoir une épargne brute qui est ce qu'elle est aujourd'hui ; un Département qui investit – sûrement le Département en France qui investit le plus, selon notre strate - ; un effacement de la dette, même si elle est relativement importante, d'après ce que vous nous dites, mais le remboursement se fait en 3 ans, alors qu'il était à 9 ans, précédemment.

On peut dire qu'il y a une maîtrise complète des dépenses de fonctionnement, ce qui est relativement important, et vu les prévisions que vous faites à 3,3 % sur les années à venir, ce qui est beau.

Monsieur le Président, pour le Budget dont j'ai la charge, je voulais rappeler quelques chiffres.

Les infrastructures routières, il y a quelques années, représentaient 12 M€ ; aujourd'hui, nous sommes à 30. Je ne vais pas vous citer les 200 ou 300 chantiers que l'on va faire, qui vont être mis très prochainement en route, mais dire que l'on va passer de 15 millions à 20 M€ sur la partie de la modernisation du réseau.

Le revêtement : il y a quelques années, sur tout le réseau secondaire et principal, sur les 2 000 kilomètres de Route Départementale, nous mettions 4,5 millions, on allait hypothéquer l'avenir ; aujourd'hui, nous sommes à 10 M€.

Cette épargne brute, qui est chaque année à peu près la même, nous a permis de faire face à des dépenses que l'on n'avait pas prévues : le Pas de l'Ours, prochainement la galerie de La Marionnaise, 25 à 30 M€. Cela nous a permis – Maryvonne, tu l'as cité tout à l'heure avec les collègues -mais il y a aussi toute la partie Archives Départementales, le bâtiment qui va se faire sur Gap, l'Agence Routière

Départementale qui est en cours de travaux, toute cette partie des économies d'énergie.

Président, vous m'avez tendu la perche d'emblée pour le SDIS. Monsieur le Président, vos propos sont forts et clairs. Et je tenais à vous remercier, et à remercier l'ensemble des Conseillers Départementaux. Le SDIS est victime de l'inflation (6,5 %), des augmentations du coût des carburants, du coût de l'électricité, et de l'effort salarial qu'il faut faire en direction de nos sapeurs-pompiers professionnels, de nos sapeurs-pompiers volontaires et des Personnels Techniques et Administratifs.

Gérard, pour répondre un peu à ta question sur la partie « feux de forêt » : les feux de forêt, dans le département, ont augmenté de plus de 25 %. C'est vrai que tout est passé sous silence parce qu'il y a eu de gros moyens mis au moment où il fallait les mettre pour éteindre ces feux dans l'œuf. Mais, Président, vous l'avez dit un petit peu, le pastoralisme est relativement important pour le maintien de notre patrimoine et pour l'entretien de nos forêts. Et il est vrai que tout ce qui ira dans ce sens-là ira aussi dans le sens des économies au niveau du SDIS.

Toujours en feux de forêt, en extra-départemental, nos pompiers ont fait 23 000 heures. Ce qui signifie que ce qui se passe dans notre département est aussi valable sur tout l'arc méditerranéen.

Que dire de plus ? Je voudrais terminer ces propos en remerciant pour ces Orientations Budgétaires. Dire aussi, Monsieur le Président, que vous avez pris l'initiative - malgré la M57, Monsieur le Directeur Général des Services, qui va vous mettre la pression, avec Monsieur le Payeur Départemental - de maintenir le vote du Budget au mois de décembre. C'est relativement important pour l'ensemble de nos entreprises haut-alpines car l'ensemble de nos chantiers pourra commencer en tout début d'année. Si l'on fait le vote du Budget au mois de mars, on va commencer nos chantiers au mois de juin. En votant le Budget au mois de décembre, cela va nous permettre de nous mettre au travail, dès le début de l'année.

Cher Patrick, et à travers toi l'ensemble des services qui travaillent sur ce Budget, sur ces Orientations Budgétaires, je le traduis comme cela : ambition, vigilance et rigueur de gestion. Merci à toi. Merci à toutes les équipes. Gérard, j'ai entendu ce message, et j'ai vu que ce n'était pas traduit dans les Orientations Budgétaires : il va nous rentrer 5 M€ à peu près venant du SMO. 5 millions qui ne sont pas prévus. Je me porte candidat pour toute la partie routière, bâtementaire et un peu

sur l'enveloppe cantonale pour que l'on ait une partie de ce reliquat qui soit affecté là-dessus.

*(Applaudissements)*

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Qui souhaite la parole ? Jean-Baptiste ?

**Monsieur AILLAUD**. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je soutiens pleinement les propositions qui ont été faites respectivement par nos collègues Gérard TENOUX et Marcel CANNAT, tant pour le volet Numérique à consolider dans nos zones rurales que sur le développement, tant que faire se peut, des enveloppes cantonales. Merci pour ces belles propositions.

Nous tenons à saluer, avec Séverine RAMBAUD, les engagements pris pour notre Département à l'horizon 2028 car ils nous paraissent aller totalement dans le bon sens, et avoir pour objectif ultime l'intérêt de tous les Haut-Alpins. Nous en voulons pour preuve le PPI, qui est très ambitieux, de 460 M€ ; la poursuite de l'aide massive aux investissements des communes, si précieuse - les Conseillers Départementaux qui sont également maires ou élus municipaux savent en prendre la mesure ; le développement des mobilités légitimement attendu par nos populations ; l'amélioration des grandes infrastructures routières ; la mobilisation pour l'économie touristique et les activités sportives dont nos Hautes-Alpes ne peuvent se passer, tant elles sont une formidable terre de jeux ; les efforts faits pour venir en aide aux publics les plus fragiles et les plus vulnérables – il s'agit là de notre premier poste de dépenses ; la politique menée en direction de la jeunesse et de l'enfance - nous abordons souvent, dans cet Hémicycle, les gros travaux faits dans les collèges ; la politique culturelle, avec le nouveau Schéma Culture ; les investissements conséquent réalisés dans le cadre des transitions écologiques et numériques – nous évoquons aussi régulièrement le déploiement de la fibre optique et le travail conséquent que font nos équipes, et nous devons le saluer encore aujourd'hui ; l'arrivée très prochaine de la Société d'Économie Mixte (SEM) énergie qui est incontournable, etc.

Tout ceci permet aux Haut-Alpins d'envisager l'avenir avec une confiance certaine et en se sachant à la fois protégés et accompagnés au mieux, mais aussi héritiers d'un environnement que nous tâchons, à notre modeste échelle, de préserver car il fait notre richesse et notre attrait.

Malgré cela, il convient d'être prudent. Pourquoi la prudence ? Patrick RICOU y a fait allusion. Nous n'imaginons pas, il y a moins de 3 ans, qu'un virus, si petit fût-il, renverserait durablement la table de l'économie mondiale. Cela force l'humilité. C'est d'une logique implacable : notre capacité à projeter des investissements, si possible cofinancés, ne peut s'envisager sans garder un œil averti et une vigilance extrême sur la maîtrise incontournable des dépenses de fonctionnement, rendue immanquablement plus difficile eu égard à la hausse du point d'indice de nos agents, aux dépenses liées aux solidarités, toutes deux totalement légitimes. Mais aussi à la hausse des tarifs de l'énergie qui pèse grandement sur notre département, les rentrées financières des droits de mutation qui s'amointront sans doute, mais pas tout de suite, après une hausse qualifiée d'exceptionnelle.

Malgré ces points particuliers de gestion comptable qu'il nous faudra collectivement surveiller, nous l'avons laissé entendre, et ce ne sera une surprise pour personne : Séverine et moi soutenons pleinement ces Orientations Budgétaires, et ceci sans l'ombre d'une hésitation. Merci.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Merci, Jean-Baptiste. Catherine ASSO, vous avez la parole.

**Madame ASSO**. - J'avais juste deux petites choses à demander. En premier, une information : le 27 septembre dernier, on a donné mandat pour poursuivre les discussions sur le transfert des routes, les 155 kilomètres, et je voulais savoir si vous étiez en mesure de nous faire un point sur l'état des discussions.

La deuxième chose était aussi pour remercier Marcel CANNAT sur la Journée d'immersion au sein du SDIS, à laquelle certains d'entre nous ont participé, et pour remercier aussi les sapeurs-pompiers professionnels et les jeunes sapeurs-pompiers volontaires de l'ampleur de leur engagement, des moyens qui sont mis. Je ne fais que promotionner cette Journée d'immersion autour de moi d'ailleurs, avec une mention spéciale pour Christophe LORNAGE, pour son professionnalisme et sa grande patience. Il nous a formés aux gestes de Premier Secours. C'était un peu le fil rouge, les sapeurs-pompiers et le SDIS aujourd'hui, avec les difficultés. Le Président de la République les a reçus, la semaine dernière, je crois, mais je pense que, chaque jour, ils sont là. Pour mémoire, entre juin et septembre, pour l'avoir vu, c'est presque plus de 2 000 interventions de secours à la personne, rien que sur Gap. Je voulais leur

rendre hommage, mais je crois que mes collègues s'y associent également. Elle n'est pas là, mais je voulais faire une mention spéciale à Claire BARNEOUD qui a surmonté sa peur quand on est monté sur l'échelle des pompiers.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Très bien. Pour terminer le débat sur les pompiers, aujourd'hui c'est une cause Nationale. Depuis la fin de l'été - et je l'ai vu au travers des réunions de l'Assemblée des Départements de France -, il n'y a pas de discussion là-dessus. On a vu la mobilisation des sapeurs-pompiers professionnels et des volontaires. On a vu le résultat de leur action. Sans eux, nous serions dans une situation un peu difficile, peut-être dans des territoires qui ne sont pas les nôtres aujourd'hui, mais qui pourraient le devenir. La cause des Pompiers est une cause naturellement nationale. Quand on a dit cela, il faut le traduire en moyens de fonctionnement. Aujourd'hui, le Département fera le nécessaire pour contribuer aux moyens de fonctionnement dont le SDIS a besoin.

Sur les Routes Nationales, Monsieur CANNAT, si vous avez plus d'informations que moi, vous me le dites.

**Monsieur CANNAT.** - Merci, Catherine, pour tes propos envers les Pompiers Haut-Alpins. Je pense que ce message va passer aussi. Et ce que tu as dit par rapport à cette journée d'immersion dans le SDIS, j'espère que tes collègues vont venir un peu y participer ; c'est l'intérêt de tout le monde. Je pense que si cela peut vous servir, vous avez appris quelque chose, et vous serez indépendants en cas de malaise cardiaque ou autre. On peut dire que Christophe LORNAGE, qui a été votre professeur, a fait du bon travail. Merci pour tes propos.

Président, je crois que l'on en sait autant l'un que l'autre, et que votre Directeur Général des Services et le Directeur des Routes sur le transfert des Routes Nationales. On n'en sait pas plus. Le Préfet a été saisi, on lui a demandé pas mal d'explications sur des points très précis sur le département : le pont de Savines-le-Lac, la déviation de La Roche-de-Rame, la montée de Montgenèvre. Nous attendons les réponses. Ce matin, j'ai posé la même question à Monsieur le Président et à son Directeur Général des Services. Si l'on pouvait avoir quelque chose d'ici la fin de l'année, mais je crois que cela risque de durer un peu en longueur. Aujourd'hui, on ne peut pas vous en dire plus parce que nous n'avons aucune information.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Il est probable que les discussions sur cette question prendront au moins une partie de l'année 2023.

Madame GARCIN-EYMEOUD, vous vouliez la parole ?

**Madame GARCIN-EYMEOUD**. - Oui, merci, Président. Le Département compte, à l'heure où je vous parle, 1 082 postes d'agents du service public. Il y en aura 1 083 à la fin de la matinée, si vous adoptez, Monsieur le Président, Chers collègues, la délibération qui vous sera présentée dans un moment, et qui porte notamment sur la création d'un poste, mais aussi la transformation, la reconduction de postes de chargé de mission et l'utilisation d'un poste vacant. A ceux-là, s'ajouteront les quelques 200 saisonniers que nous embauchons pour la saison hivernale.

Tout cela peut paraître anecdotique, mais c'est la vie de la Collectivité et de celles et ceux qui l'animent quotidiennement. Ce débat d'Orientations Budgétaires revêt une importance particulière à mes yeux, cette année, parce que, comme vous l'avez certainement constaté dans ce qui vient de vous être présenté, le poste Ressources Humaines compte, et il compte même beaucoup. Déjà parce que certaines mesures réglementaires s'imposent à nous, avec le dégel du point d'indice, à hauteur de 2 millions à la charge de la Collectivité ou avec le Ségur dont nous avons parlé tout à l'heure, à hauteur de 464 000 € pour la Collectivité. Et aussi parce que nous avons pris des mesures de revalorisation de manière volontariste afin que nos métiers restent toujours attractifs. Et ils le sont. Nous faisons en sorte qu'ils le soient toujours plus, notamment en formant des jeunes en alternance. Le Président a signé, il y a quelques jours seulement, les contrats des nouveaux alternants. C'est une réelle fierté pour nous de les accueillir dans nos équipes, et de faire en sorte qu'ils acquièrent les connaissances qui leur seront utiles à l'avenir dans l'exercice de leur profession.

Le développement de l'alternance est une volonté dont nous vous avons déjà parlé, au mois de septembre et que je rappelle aujourd'hui. Nous sommes passés de 5 contrats il y a seulement quelques années, avant la crise sanitaire, à 10 contrats et, désormais, 15 par an. Soit, compte tenu de la durée de leur formation qui peut durer 3 ans, jusqu'à 45 alternants dans nos effectifs à un instant T.

Patrick RICOU rappelait, tout à l'heure, que nous avons des ambitions : les solidarités humaines, de la petite enfance aux aînés, en passant par le Handicap, un Plan d'Investissements important pour le Territoire, son aménagement, la vie des entreprises, l'économie haut-alpine, des politiques utiles à nos concitoyens à mettre

en œuvre. Mais, pour que ces objectifs soient atteints, nous avons besoin de compétences, et nous ne ferons donc pas de compromis sur nos agents. Je voudrais aujourd'hui saluer et réaffirmer le travail et la qualité du travail de nos agents ; qu'ils en soient ici remerciés.

Merci, Monsieur le Président, Chers collègues, de prendre en considération ces besoins que nous avons enfin en compétence, afin d'être efficaces, et toujours dans le but d'être utiles à nos concitoyens.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Merci, Madame GARCIN-EYMEOUD. Je profite de la présence de Claire BARNEOUD pour lui rappeler qu'elle va être reconvoquée au SDIS parce qu'elle n'a pas réussi son stage de la grande échelle.

*(Rires)*

Mes Chers collègues, si vous voulez bien, nous allons clôturer ce débat sur les Orientations Budgétaires pour la Collectivité, au titre de 2023, et je vous propose de rentrer dans l'Ordre du Jour avec les quelques rapports qui nous attendent.

*L'Assemblée Départementale prend acte de la tenue du débat d'Orientations Budgétaires à l'unanimité.*

## **CD-22-11-1584 FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - 2022**

**Monsieur RICOU.** - Cette Décision Modificative n° 3 sera la dernière Décision Modificative de cet exercice Budgétaire 2022. Je serai très rapide dans mon propos. Nous avons examiné cette Décision Modificative en Commission des Finances, la semaine dernière. Elle est très simple dans sa décomposition. Elle s'équilibre à hauteur de 165 000 €, en diminution de crédits sur les investissements, qui sont réaffectés en dépenses imprévues. Bien évidemment, eu égard à la période à laquelle nous sommes dans l'année, ces dépenses imprévues ne seront pas mobilisées d'ici la fin de l'année, et nous retrouverons ces 165 000 € dans l'excédent de clôture de fin 2022.

Cette Décision Modificative s'équilibre, en fonctionnement, à hauteur de 709 892 €.

Concernant les redéploiements d'investissements, ce sont simplement des ajustements Budgétaires qui prennent en compte les calendriers d'opérations pour ce qui concerne les travaux départementaux, mais également sur ce qui relève de la

Solidarité Territoriale, les demandes de besoin en crédits de paiement, c'est-à-dire de versement des subventions aux Collectivités sur lesquelles nous avons été amenés, en son temps, à accorder des subventions.

On redéploie 400 000 € sur les ouvrages d'Art. C'est simplement le calendrier de ces zones d'opération sur les ponts et les ouvrages qui sont différés sur 2023.

On abonde la ligne « risques naturels » pour compléter nos travaux sur des protections de falaises à hauteur de 125 000 €.

On redéploie 200 000 € sur les signalisations et équipements de sécurité.

On affecte 100 000 € sur la modernisation et la sécurisation du réseau.

On complète les crédits ouverts au titre de l'aménagement de la RD 1091 de 500 000 € pour prendre en compte budgétairement l'intégralité de l'aménagement du merlon de Malval.

Sur les fonds de concours, on peut redéployer 200 000 € sans difficulté, et également 90 000 € sur les mobilités alternatives.

Les besoins supplémentaires sont également sur les services à la population, au titre de l'Aménagement et de la Solidarité Territoriale, puisque nous sommes largement sollicités pour des versements de subventions.

Les Communes notamment se sont mises en mode de réalisation des projets que nous avons, en leur temps, subventionnés. Aujourd'hui, nous devons abonder cette ligne de 300 000 €. Tout comme on doit abonder la ligne « interventions d'urgence » auprès des Collectivités, de 140 000 €. Montants qui sont financés grâce au redéploiement - nous sommes plutôt en sous-consommation sur cette ligne – de crédits liés à l'Attractivité du Territoire, à hauteur de 440 000 €.

Voilà pour les investissements. Ce sont plutôt des redéploiements internes, il n'y a pas d'éléments majeurs nouveaux qui viennent modifier de manière importante notre Budget d'Investissement.

Sur le fonctionnement, 709 892 € de dépenses supplémentaires liées exclusivement à l'abondement de la ligne « Ressources Humaines ». Le Budget du Département sur les Ressources Humaines était à 43 733 000 €. Normalement, il était dimensionné pour pouvoir être suffisant ; néanmoins, vous le savez, des mesures réglementaires sont intervenues en cours d'année, avec notamment une rétroactivité au 1<sup>er</sup> avril 2022, donc un impact Budgétaire. Une grande partie de ces abondements est liée au Ségur de la santé, à la revalorisation des Assistants Familiaux, à

l'augmentation du dégel du point d'indice qui aurait pu être absorbée dans notre Budget, mais qui, cumulée avec les mesures réglementaires, nous oblige à revaloriser cette ligne « Ressources Humaines » de 709 000 €. *In fine*, le budget « Ressources Humaines » de l'exercice 2022 sera à peu près à 44,5 M€.

Ces dépenses sont largement financées par des recettes supplémentaires :

- des recettes supplémentaires de DMTO : 570 985 €,
- un complément de recettes sur la CNSA, au titre de l'autonomie : 119 000 €,

- quelques recettes complémentaires sur la valorisation des certificats d'énergie.

Des dépenses supplémentaires, mais également des recettes de fonctionnement supplémentaires.

Les grands équilibres budgétaires de notre Département ne sont pas modifiés par cette DM qui sera, bien évidemment, la dernière de l'année, avant la clôture de cet exercice budgétaire.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Merci, Patrick, pour cette présentation. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## ◆ COHÉSION SOCIALE

### CD-22-11-1596    **HEBERGEMENT - REVALORISATIONS SALARIALES EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO SOCIAUX (ESSMS) ET COMPENSATIONS**

**Madame MOSTACHI**. - Ce rapport relate la revalorisation salariale dans les établissements et services sociaux et médicosociaux (ESSMS) et compensations.

Dans le cadre de la crise du Covid 19, les salariés des établissements de santé ont bénéficié d'une prime Ségur mensuelle nette de 183 €. Celle-ci, d'abord dénommée *Laforcade*, a été étendue aux personnels soignants des Établissements et Services Sociaux et Médico Sociaux gérés par les Départements, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021. Ces surcoûts sont compensés intégralement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Puis, cette prime, ensuite dénommée *Castex*, a également été étendue aux personnels socioéducatifs des établissements gérés par les Département. Les surcoûts sont compensés à hauteur de 70 % par la CNSA et sont à hauteur de 30 % à la charge des Départements.

Il convient de fixer par cette délibération les modalités de compensation financière pour les ESSMS.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Merci, Ginette. Des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

### **AUTONOMIE**

#### **CD-22-11-1546 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - CONFÉRENCE DES FINANCEURS - AIDE À LA VIE PARTAGÉE - HABITAT INCLUSIF - NOV. 2022**

**Madame MOSTACHI.**- L'Habitat Inclusif est défini par la loi ELAN de 2018. C'est un mode d'habitat destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupées entre elles ou avec d'autres personnes.

L'aide à la vie partagée est une prestation individuelle créée pour encourager le déploiement de l'Habitat Inclusif et de financer l'animation du projet de vie sociale et partagée.

Relevant du Règlement Départemental de l'Aide Sociale, cette aide est plafonnée à 10 000 € par résident et par an. Elle est financée par la CNSA et le Département, sous réserve de la signature de l'accord de l'Habitat Inclusif entre la CNSA, l'État et le Département.

Pour bénéficier de l'aide à la vie partagée, l'Habitat inclusif doit être inscrit dans la Programmation 2023-2029 de la Conférence des Financeurs, et avoir fait l'objet d'une convention entre la CNSA et le Département des Hautes-Alpes.

Le présent rapport vous propose :

- de valider la Programmation des 15 habitats inclusifs et l'attribution de 148 aides à la vie partagée, sur la période 2023-2029 ;
- de prévoir les crédits nécessaires sur cette temporalité, avec un financement à hauteur de 80 % pour la CNSA et 20 % pour le Département ;

- D'approuver les termes de l'accord Habitat Inclusif avec la CNSA ;
- De modifier le Règlement Départemental de l'Aide Sociale ;
- D'approuver la Convention avec les porteurs de projet de l'Habitat Inclusif.

Ces 15 projets d'Habitat Inclusif sont dispersés un peu partout et sur tout le département. Il s'agit de Gap, Briançon, Espinasses, La Bâtie-Neuve, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Saint-Firmin, Pont-du-Fossé, Serres, Veynes, Tallard et L'Argentière-la-Bessée. C'est un peu dispatché sur tout le département afin d'avoir une équité.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Merci, Ginette, pour ce rapport. Avec la liste que tu nous as proposée, Monsieur BONNAFFOUX ne prendra pas part à la discussion ni au vote.

**Monsieur BONNAFFOUX**. - Je confirme, Monsieur le Président.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité des votants – Monsieur BONNAFFOUX ne prend pas part au vote)*

**CD-22-11-1595    PRESTATIONS INDIVIDUELLES - REVALORISATIONS SALARIALES POUR LES PERSONNELS DES SAAD ET COMPENSATIONS FINANCIERES DE LA CNSA - NOV. 2022**

**Madame MOSTACHI**. - Dans le cadre de la revalorisation salariale des personnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), la Convention Collective de la branche d'aide à domicile a bénéficié d'une revalorisation fin 2021. Les surcoûts ont été compensés à hauteur de 50 % par la CNSA et 50 % par le Département.

Ces revalorisations salariales ont été étendues aux intervenants à domicile des SAAD gérés par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Les surcoûts seront compensés à hauteur de 50 % par la CNSA et 50 % par le Département.

Il convient de fixer les modalités de compensation financière pour les CCAS du Département.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Très bien. S'il n'y a pas d'observations, je mets le rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

### **INSERTION**

**CD-22-11-1520 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - CONVENTION POUR LA FORMATION DES BENEFICIAIRES DU RSA AVEC LA REGION PACA - NOV. 2022**

**Madame PINET.** - Je présente ce rapport en remplacement de Carole CHAUVET.

Le Département des Hautes-Alpes a fait de l'emploi une de ses priorités, notamment dans le cadre des orientations stratégiques du Programme Départemental d'Insertion.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite renouveler le partenariat renforcé avec les Départements de son territoire, en faveur de la formation professionnelle des publics bénéficiaires du RSA.

La signature de cette convention représente un enjeu considérable pour le Département des Hautes-Alpes en termes d'accès à l'offre de formation et de sortie vers l'emploi des personnes au RSA.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## **◆ PATRIMOINE DEPARTEMENTAL**

### **INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

**CD-22-11-1580 AMENAGEMENT RD 1075 - AMENAGEMENT DES AIRES DE SERVICE - NOV. 2022**

**Monsieur CANNAT.** - Monsieur le Président, nous partons dans le Sud, un secteur cher à Françoise PINET.

On peaufine un peu sur la RD 1075. Après des travaux d'investissement, on va sur les aires de service. Avec la modernisation et la sécurisation de la RD 1075, le Département souhaite mieux organiser les arrêts des usagers et améliorer

l'intégration paysagère de cet axe. Je sais, Monsieur le Président, que vous insistez pour que ce programme sorte au plus vite.

Un programme de travaux ambitieux de 1 300 000 euros, avec une première phase de travaux prévue à hauteur de 250 000 €.

La réalisation des autres phases nécessite des discussions avec les Intercommunalités afin de définir les différents Maîtres d'Ouvrage, le niveau de service et les modalités d'entretien. Le Département est d'accord pour investir, mais il faut que les Communautés de Communes se prennent en main pour faire l'entretien de ces aires de service.

Monsieur le Président, je crois que vous avez prévu de rencontrer les Présidents d'Intercommunalités très prochainement pour mettre tout cela au point et voir si elles sont d'accord pour travailler avec nous.

A noter aussi, comme en bon gestionnaire, Monsieur Patrick RICOU, nous sommes à la recherche de reliquats de Contrat de Plan État Région (CPER) pour financer ces travaux. Je tenais à le faire remarquer parce qu'on dépense, mais on cherche des recettes aussi.

*(Rires)*

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Cela n'était pas dans le rapport que vous deviez présenter. Y a-t-il des observations ?

**Madame PINET**. - Cela concerne essentiellement les deux cantons du sud, donc le sud vous remercie, Monsieur le Président, remercie Marcel. Ces aménagements sont très attendus des Communes.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Il y a un enjeu environnemental fort, et il faut donc prendre des mesures adéquates.

S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CD-22-11-1477 TRANSFORMATION NUMERIQUE - DISSOLUTION DU SMO  
PACA THD - NOV. 2022

**Monsieur TENOUX.** - Le 21 décembre 2021, le Conseil Départemental a pris acte de la fin de la mission confiée au SMO PACA Très Haut Débit, structure porteuse, depuis 2012, de la politique d'Aménagement Numérique du Département, et s'est prononcé en faveur de sa dissolution.

La majorité des membres du Syndicat ayant pris une délibération similaire, le processus de dissolution a été officiellement engagé et des discussions ont, depuis, eu lieu avec l'ensemble des Collectivités partenaires pour en préciser les modalités Juridiques et pratiques, notamment en ce qui concerne la répartition de l'actif et du passif du Syndicat Mixte. Celles-ci ont été formalisées dans le projet d'accord de dissolution qui doit être adopté par la majorité des membres et servir de support à la saisine du Préfet des Bouches-du-Rhône qui prononcera sa dissolution par arrêté au 31 décembre 2022.

Ce projet d'accord de dissolution vous est proposé pour approbation.

Il est précisé également que, si les principes retenus pour établir la répartition de l'actif et du passif du Syndicat Mixte, restent inchangés, les montants indiqués ne sont que prévisionnels ; ils seront amenés à évoluer pendant les derniers mois d'activité du Syndicat Mixte, avant l'établissement des comptes de gestion de 2022. Donc, cela peut être un peu moins.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Vous voyez, Monsieur CANNAT, il faut être prudent. Il n'y a pas de grands débats à engager sur un tel rapport. Je vous propose de le mettre aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## EAU

### **CD-22-11-1554 EAU - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA DURANCE (SMAVD) - NOV. 2022**

**Monsieur PEYTHIEU**. - Monsieur le Président, Chers collègues, il s'agit là d'approuver le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) visant à faciliter le portage du développement d'énergies renouvelables sur les domaines sous gestion.

Il convient donc de délibérer sur cette modification statutaire.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - S'il n'y a pas d'observations particulières sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

### **CD-22-11-1603 EAU - CONVENTION DE MANDAT ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES ET L'ASSOCIATION PAL'ABRE05 - TRAVAUX D'EAU-POTABLE - COOPERATION INTERNATIONALE**

**Monsieur PEYTHIEU**. - L'association PAL'ABRE 05 intervient en Guinée sur le village de Tombo, et plus particulièrement sur l'aménagement d'un poste de secours et d'accès à l'eau potable.

Porteuse d'un projet d'adduction d'eau potable à réaliser au premier trimestre 2023, l'association PAL'ABRE 05 s'est rapprochée de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour bénéficier de son Programme de Coopération Internationale.

La loi OUDIN-SANTINI, du 9 février 2005, encadre ces travaux portés dans le cadre de la Coopération Internationale des Collectivités Territoriales et des agences de l'eau, dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement.

Le Département des Hautes-Alpes a été saisi par l'association PAL'ABRE 05 pour être mandataire de son projet.

Pour que les travaux bénéficient d'aides substantielles de l'Agence de l'Eau et du Département, il est donc nécessaire de valider une convention de mandat entre le Département et l'association PAL'ABRE 05.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - S'il n'y a pas de commentaires particuliers sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## ◆ FINANCES

### FINANCES

#### **CD-22-11-1586    PASSAGE AU REFERENTIEL M57 - NOV 2022**

**Monsieur RICOU.** - La M57 est l'instruction Budgétaire la plus récente en matière budgétaire et comptable concernant le secteur public local. Il vous est donc proposé, à travers ce rapport, d'adopter par anticipation ce référentiel qui s'imposera au Département à partir de 2024, et d'ores et déjà, de le mettre en oeuvre à partir de l'exercice Budgétaire 2023, profitant du fait que nous modernisons notre Système d'Information financière et notre système de gestion.

Avec l'avis favorable du Comptable Public, que je remercie ici pour la collaboration que nous entretenons entre les services des Finances Publiques et les services du Département, il vous est proposé d'adopter ce référentiel M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et de fait, de mettre à jour, à travers cette délibération, et d'intégrer les modifications dans notre Règlement Comptable, Budgétaire et Financier.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Très bien. Nous allons le faire avec enthousiasme. Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

#### **CD-22-11-1587    REGLES ET DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS - NOV. 2022**

**Monsieur RICOU.** - Il s'agit là de la conséquence du rapport précédent. Pour intégrer les évolutions dans la gestion des immobilisations pour ce qui relève notamment du calcul des amortissements puisque ce nouveau référentiel M57 entraîne quelques modifications en la matière, notamment ce qui relève de la notion de *prorata temporis* pour ce qui est des amortissements.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-22-11-1599 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH05 - OPERATION COEUR DE VIE - EMBRUN**

**Monsieur RICOU**. - L'Office Public de l'Habitat des Hautes-Alpes sollicite la garantie du Département, à hauteur de 50 %, pour un emprunt de 3 180 000 M€, soit une garantie de 1 590 000 M€, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, cet emprunt étant destiné au financement de l'opération Cœur de Vie, acquisition en vente en état futur d'achèvement d'une résidence seniors de 21 logements, située avenue du Général de Gaulle, à Embrun.

Vous avez les caractéristiques de cet emprunt dans le corps du rapport.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-22-11-1615 SDIS - CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2024 - AVENANT N° 1**

**Monsieur RICOU**. - Nous avons adopté, au mois de février 2022, une convention avec le SDIS qui fixait la contribution financière du Département pour les exercices 2022 à 2024. Eu égard à la reprise de l'inflation courant 2022, à la hausse des coûts salariaux et à la conséquence des différentes augmentations et dépenses, le SDIS doit faire face à des contraintes budgétaires qui s'imposent à lui, que je vous propose d'accompagner au travers d'une revalorisation de cette contribution de 6,5 %, qui fera évoluer la contribution du Département à un montant de 7 578 292 M€, à compter de l'exercice 2023. C'est l'actualisation pour intégrer les conséquences financières de ces différentes évolutions dans la convention qui nous lie avec le SDIS.

**Monsieur LE PRESIDENT**. - Pas d'observations sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## ◆ FONCTIONNEMENT

### RESSOURCES HUMAINES

#### CD-22-11-1560 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES - NOV. 2022

**Madame GARCIN-EYMEOUD.** - Cette délibération concerne des créations et transformations de postes nécessaires au bon fonctionnement du service public départemental.

Il s'agit de :

- la transformation d'un poste d'animateur médiateur numérique contractuel en un poste statutaire,
- la reconduction, pour la prochaine saison hivernale, des vacances mobilisées dans le cadre de la mise en oeuvre des PIDA dans la vallée de La Clarée,
- l'utilisation d'un poste statutaire relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, afin de conforter l'organisation de la Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public (DAJAP), avec un poste de Juriste supplémentaire,
- la prorogation du poste de Chargé de mission dans le cadre de la Politique d'Équipement Numérique dans les collèges dont le Département a la charge,
- la prorogation du poste de Chef de projet « Aménagement Numérique du Territoire » afin de poursuivre le suivi des dossiers relatifs à l'aménagement numérique,
  
- la création d'un poste de Chargé de mission « Gestion Administrative des Ressources Humaines », contractuel, pour une durée d'un an, pour accompagner le service dans la mise en oeuvre des évolutions réglementaires que nous avons vues tout à l'heure, qui sont assez nombreuses, et surtout dans le changement du Système d'Information des Ressources Humaines qui va provoquer un grand bouleversement et beaucoup de travail supplémentaire.

**Monsieur LE PRESIDENT.** - S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**DIVERS**

**CD-22-11-1594    AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORG. EXT. -  
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DURANCE - SYNDICAT  
MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA DURANCE  
(CLE SMAVD) - NOV. 2022**

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Christian HUBAUD siège dans ce Syndicat Mixte, et je vous propose de le désigner également pour siéger à la Commission Locale de l'Eau.

S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-22-11-1597    ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE  
SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT  
- TROISIEME TRIMESTRE 2022**

**Monsieur LE PRESIDENT.** - Ce rapport concerne toutes les opérations du troisième trimestre 2022. Je vous demande d'en prendre acte.

*(L'Assemblée prend acte à l'unanimité)*

Mesdames et Messieurs, mes Chers collègues, nous avons terminé cette réunion du Conseil Départemental. Je vous propose de faire une pause de 10 minutes, et nous reprendrons avant le déjeuner par une Commission Permanente. Merci beaucoup.

*(La séance est levée à 11 h 47)*

La Secrétaire de séance



Valérie GARCIN-EYMEOUD

Le Président du  
Département des Hautes-Alpes



Jean-Marie BERNARD



# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

08/11/22



1

1



## Partie I – Les engagements du Département

2

2



## 2022-2028 : Les engagements du Département

Des OB qui s'inscrivent dans une réalité socio-économique qui reste incertaine à court et moyen terme :

- Incertitude sur le contexte économique (Inflation, Hausse des taux d'intérêts)
- Incertitude sur les dépenses (Action Sociale, Ressources Humaines)
- Incertitude sur les recettes (DMTO, dotations ...)

Envisager l'avenir avec Ambition et Vigilance :

- Assurer la continuité de notre action
- Préserver notre bonne gestion financière

→ Pour ce faire, il convient de **maintenir les règles de prudence** permettant de garantir l'équilibre financier du Département.

3

3



## 2022-2028 : Les engagements du Département

- **Maintien d'un taux d'épargne brute de 18 %**
  - **Capacité de désendettement plafonnée à 6 ans**
  - **Mobilisation maximale des cofinancements**
  - **Maîtrise des dépenses de fonctionnement à 3,3 % sur la période 2022 - 2028**
- **Pour financer un P.P.I. ambitieux de 460 M€ !**

4

4



## 2022-2028 : Les engagements du Département

- La poursuite, l'achèvement et l'enrichissement du PPI engagé au cours du mandat précédent ;
- La participation à la relance de l'économie par l'investissement ;
- Le développement des mobilités, essentielles au développement du territoire ;
- Le maintien d'un fort niveau d'aide à l'investissement des collectivités au titre de la solidarité territoriale ;
- La mobilisation pour l'économie touristique
- L'effort constant en direction des publics les plus fragiles au travers des politiques de l'insertion, de l'autonomie et de l'enfance ;
- L'engagement en faveur de l'éducation et de la jeunesse ;
- L'accompagnement des transitions et notamment écologique, numérique, économique (tourisme durable, circuits courts, agriculture...).

5

5



## Quelques actions phares sur la période 2022-2028

Porter la transition écologique en agissant sur les énergies renouvelables (SEM HAUTES ALPES ENERGIES) et la rénovation thermique du bâti...

Consolider les solidarités humaines au travers d'un nouveau schéma des solidarités 2022-2026

Agir pour l'emploi et l'insertion en travaillant les partenariats et les réseaux (SPIE, PDI, économie sociale et solidaire, insertion par l'activité économique...)

Accompagner les transitions numériques : aménagement numérique du territoire, e-inclusion, smart services, gestion de la donnée...

Poursuivre la modernisation des infrastructures routières, développer les mobilités alternatives et un schéma vélo départemental

Poursuivre la rénovation de notre patrimoine bâti : collèges, archives, ...

Construire un territoire attractif et solidaire en structurant les actions en faveur du sport (Terre de Jeux...), de la culture (nouveau schéma culture, valorisation du patrimoine...) et de la Jeunesse (plan d'action jeunesse...)

Accompagner les collectivités dans leurs investissements en financement (12 M€/an) et en ingénierie (IT05)

Soutenir les filières économiques structurantes du territoire : agriculture (verger alpin, filière lait, pastoralisme...), tourisme (appui aux stations de montagne...)

6

6



## En préambule quelques éléments de contexte

7



## Des comptes publics qui restent dégradés

**Déficit public au sens de Maastricht en % PIB**

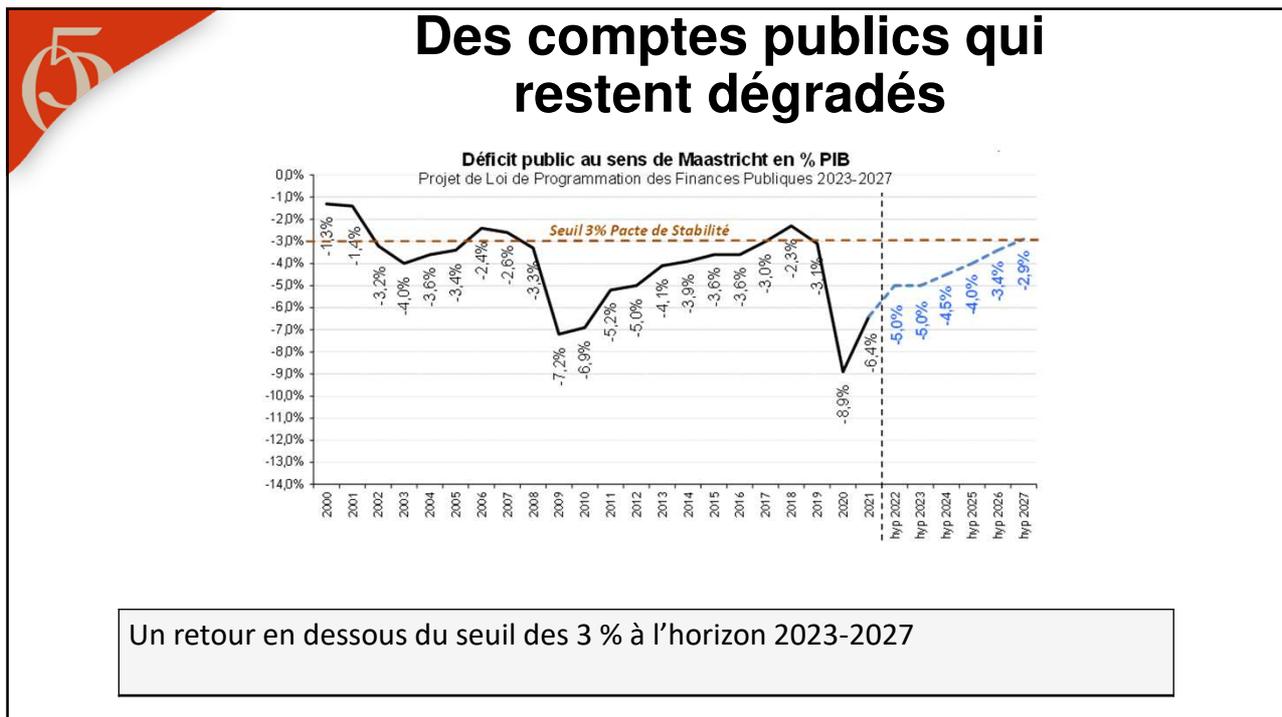
■ APUL   
 ■ Adm. Publiques Centrales   
 ■ Sécurité Sociale   
 - - - - - Déficit public en % PIB

**Endettement des administrations en % du PIB**

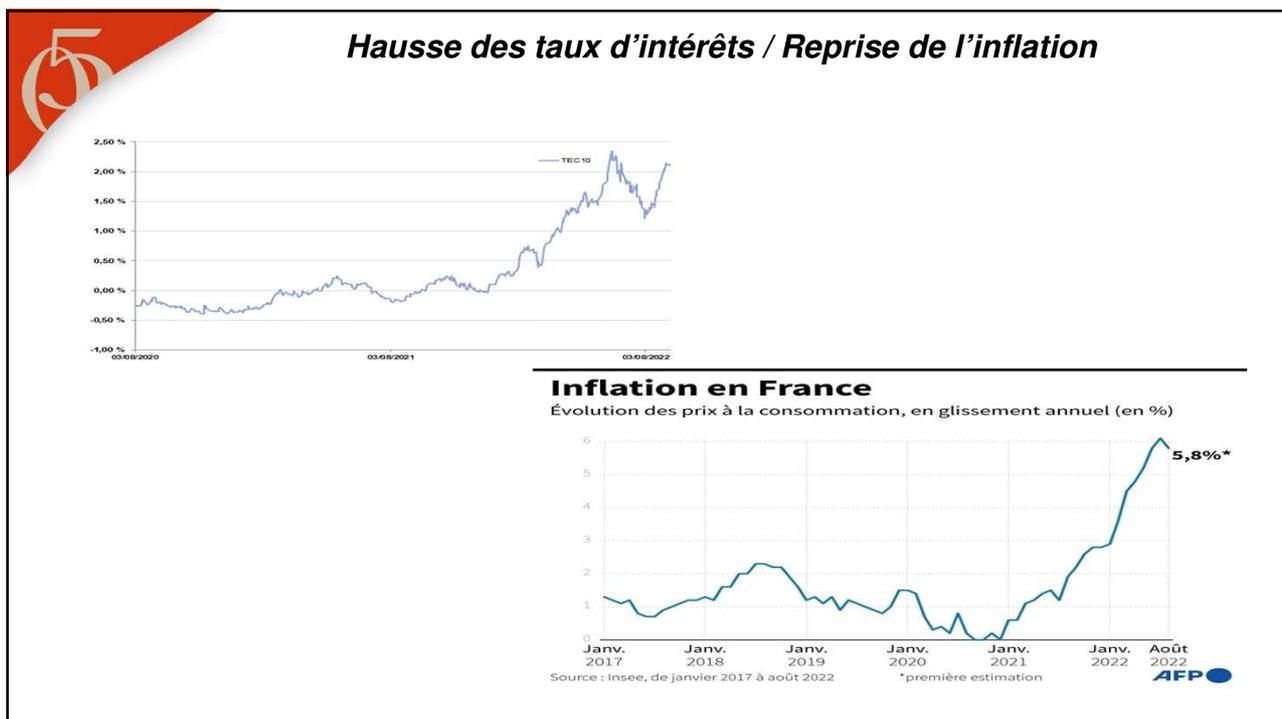
■ Adm. Publiques Centrales   
 ■ APUL   
 ■ Sécurité sociale   
 - - - - - Total des administrations

Probable mise à contribution des collectivités locales dans la prochaine loi de programmation des finances publiques

8



9



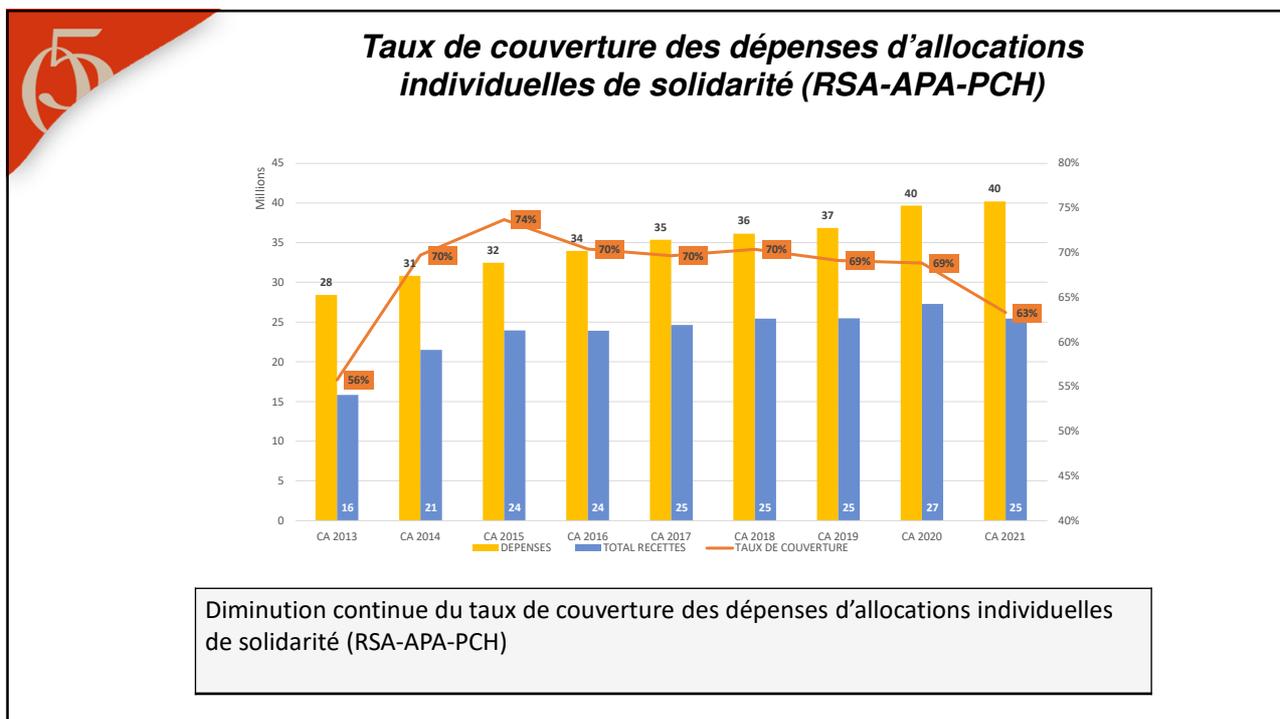
10

## Hausse des dépenses Sociales

-Une croissance des dépenses brutes liées

1. Majoritairement aux évolutions réglementaires
  - **Sur l'autonomie - 3 667 000 € de dépenses nettes supplémentaire**
    - ✓ revalorisation des personnels des SAAD
    - ✓ revalorisation des personnels des établissements et services
  - Sur l'insertion - 1 728 000 € de dépenses supplémentaire hors compensations.**
    - ✓ revalorisation du montant de l'allocation RSA
  - Sur l'enfance - 197 955 € de dépenses nettes supplémentaire**
    - ✓ impact de la loi Taquet
2. Mais aussi des effets liés aux contractualisations nouvelles en 2023
  - Sur l'enfance -**
3. À une évolution non maitrisable du nombre de bénéficiaires

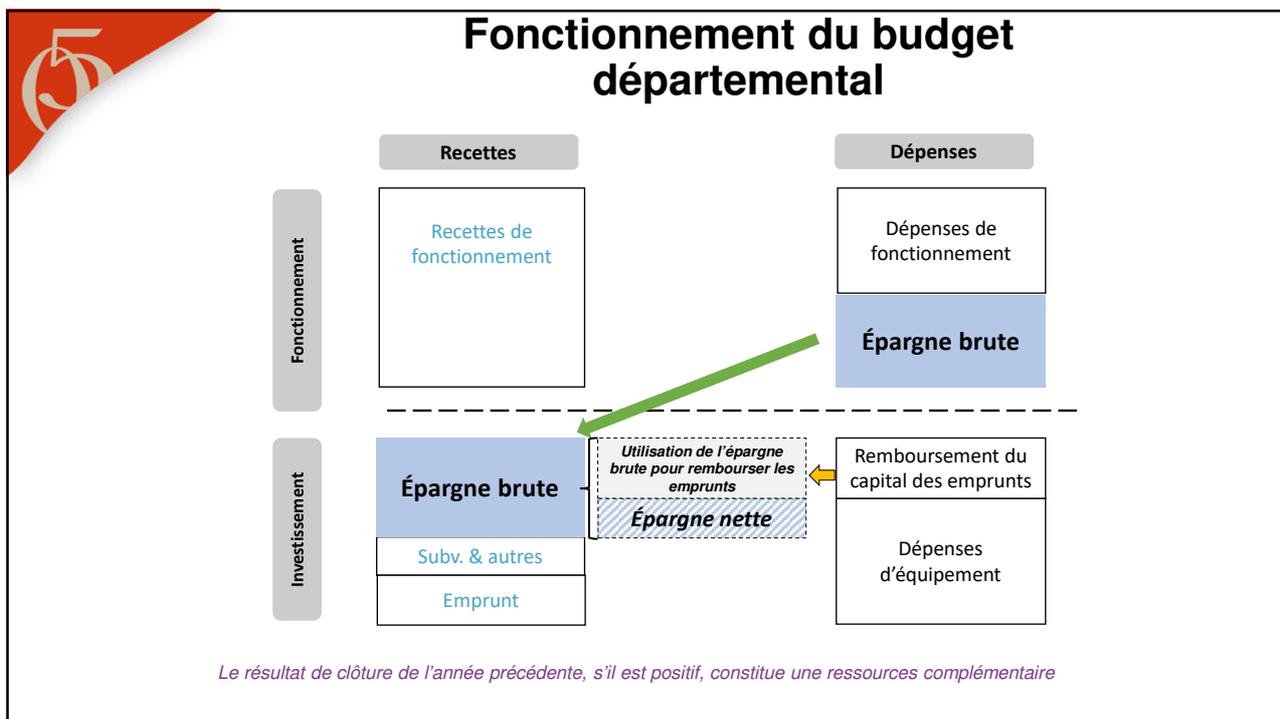
11



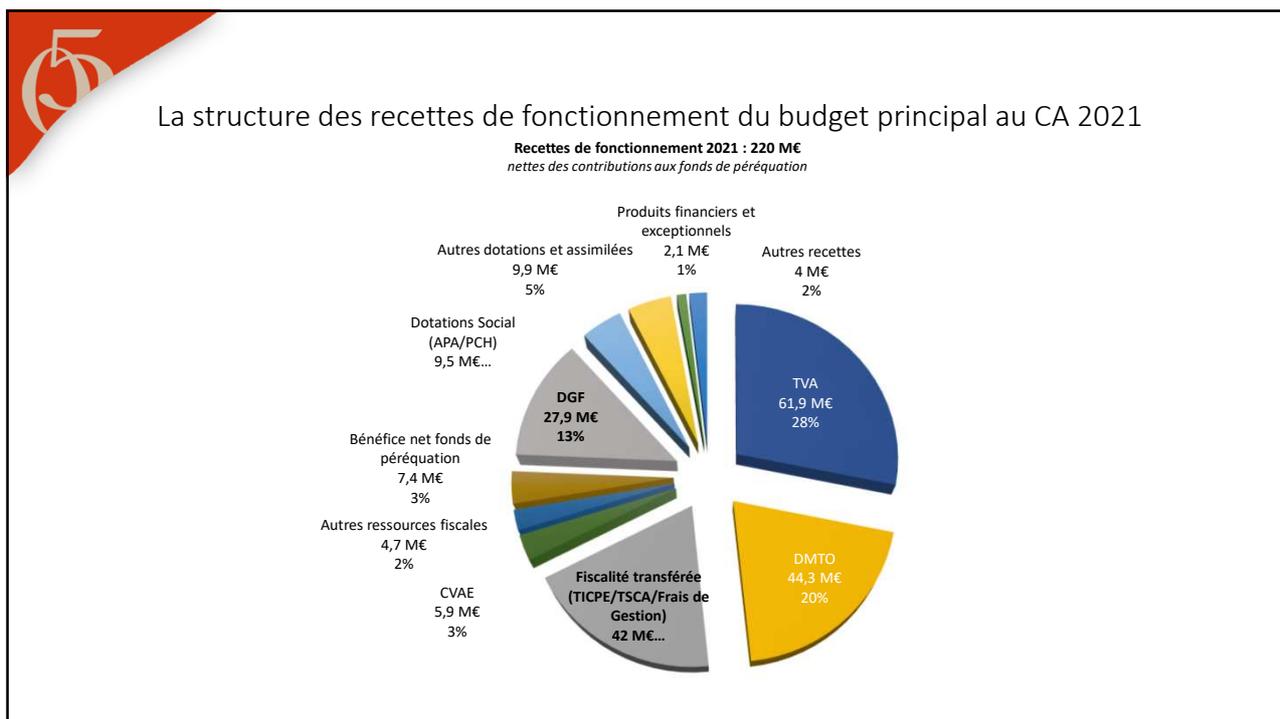
12



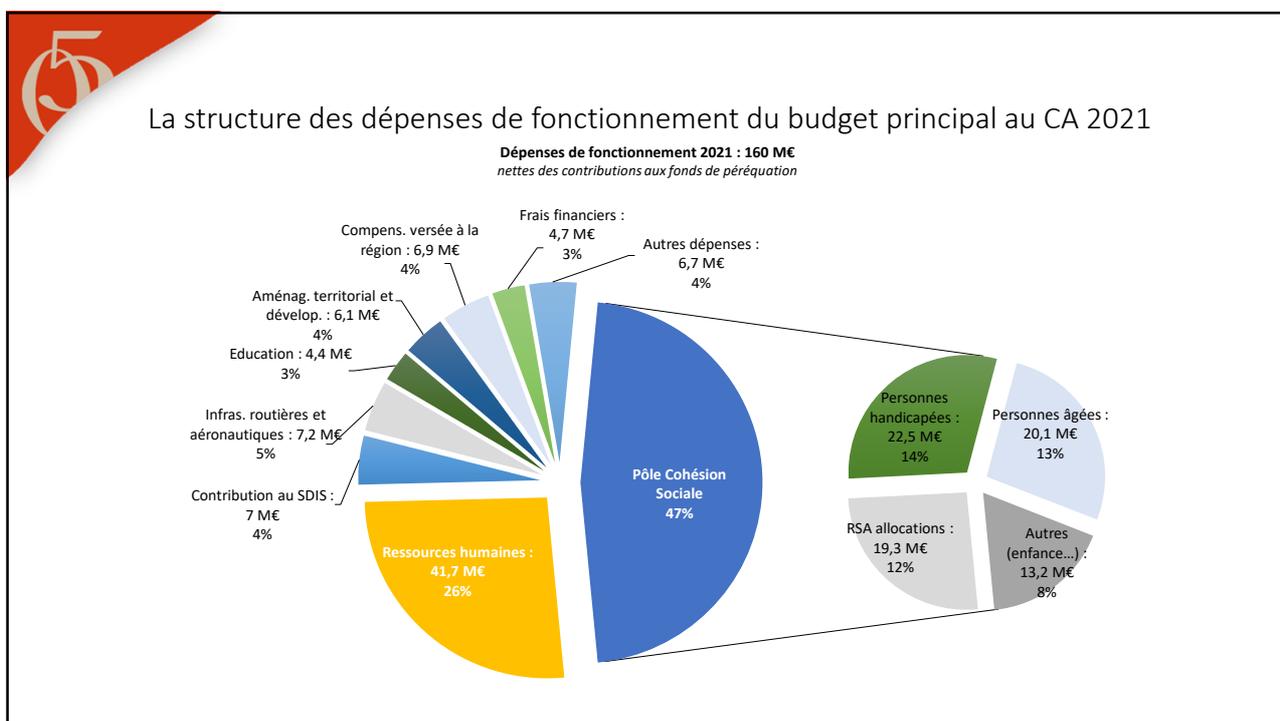
13



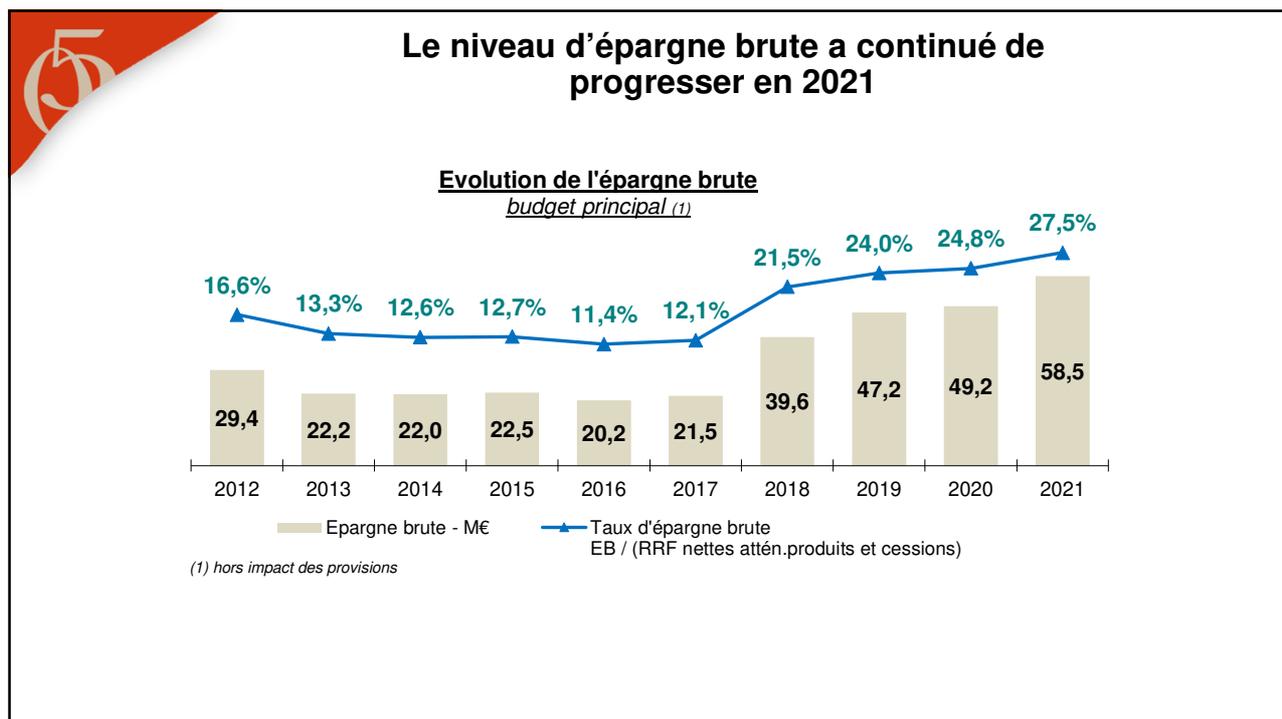
14



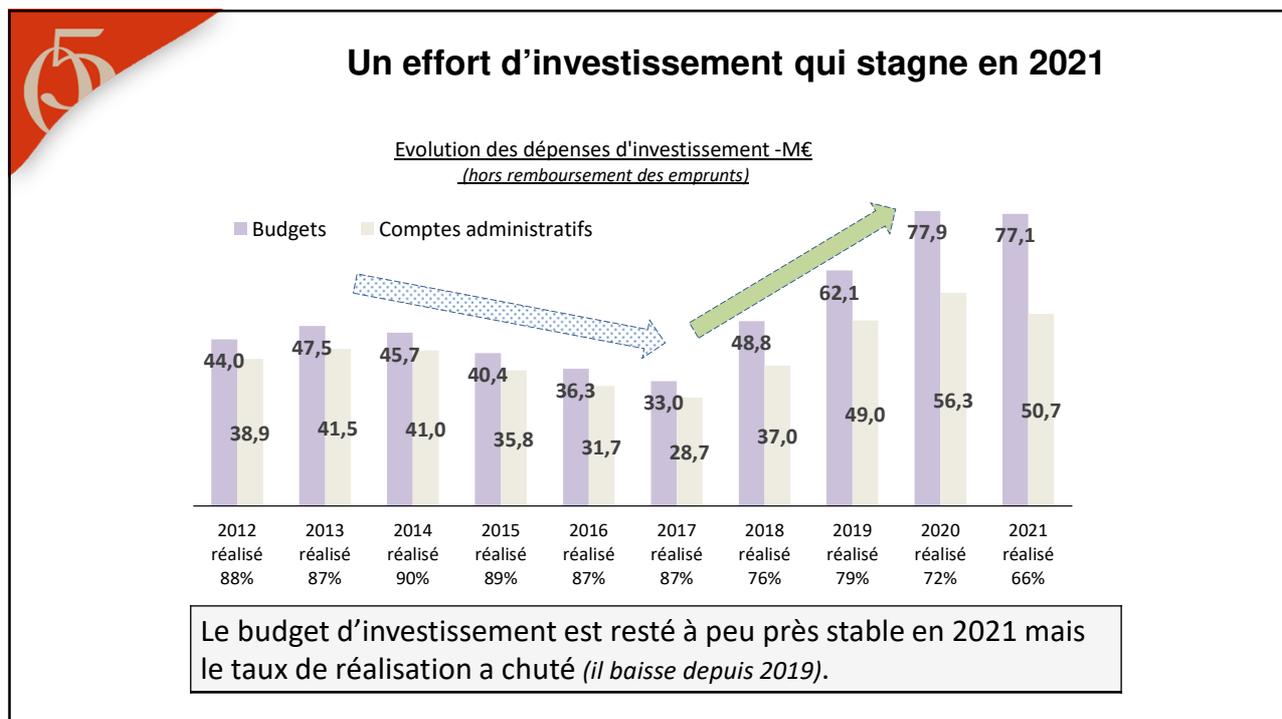
15



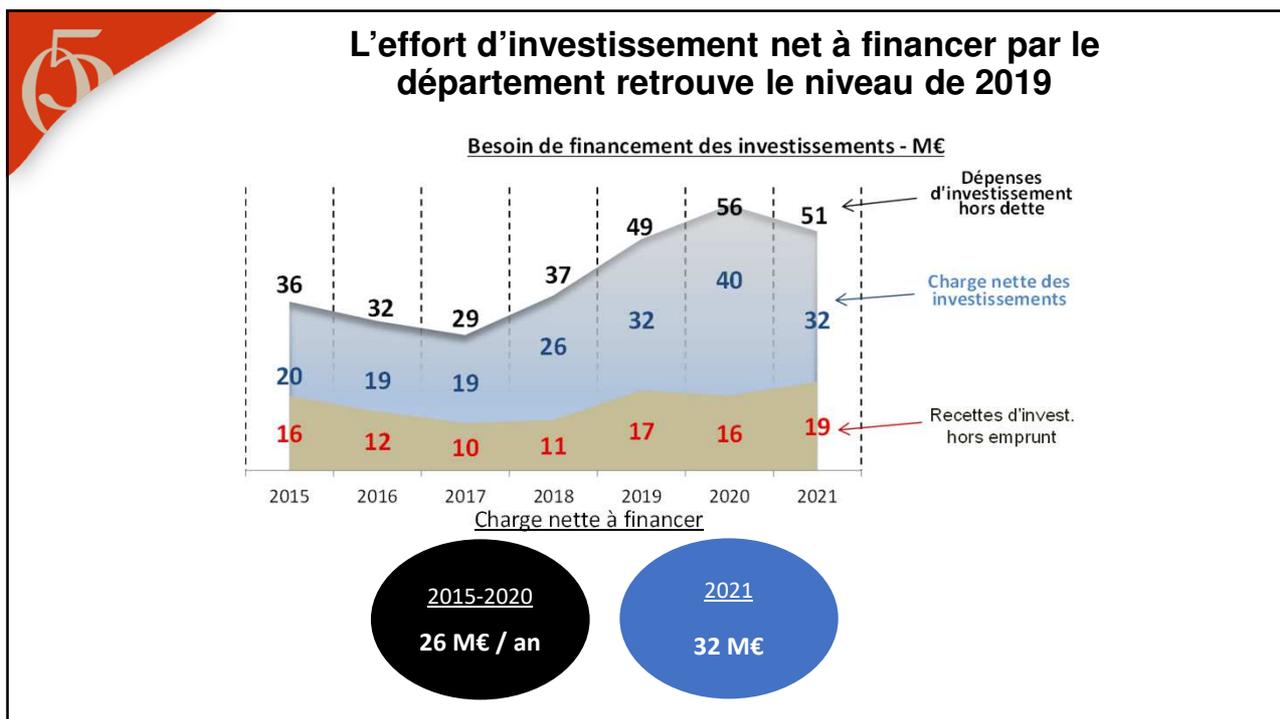
16



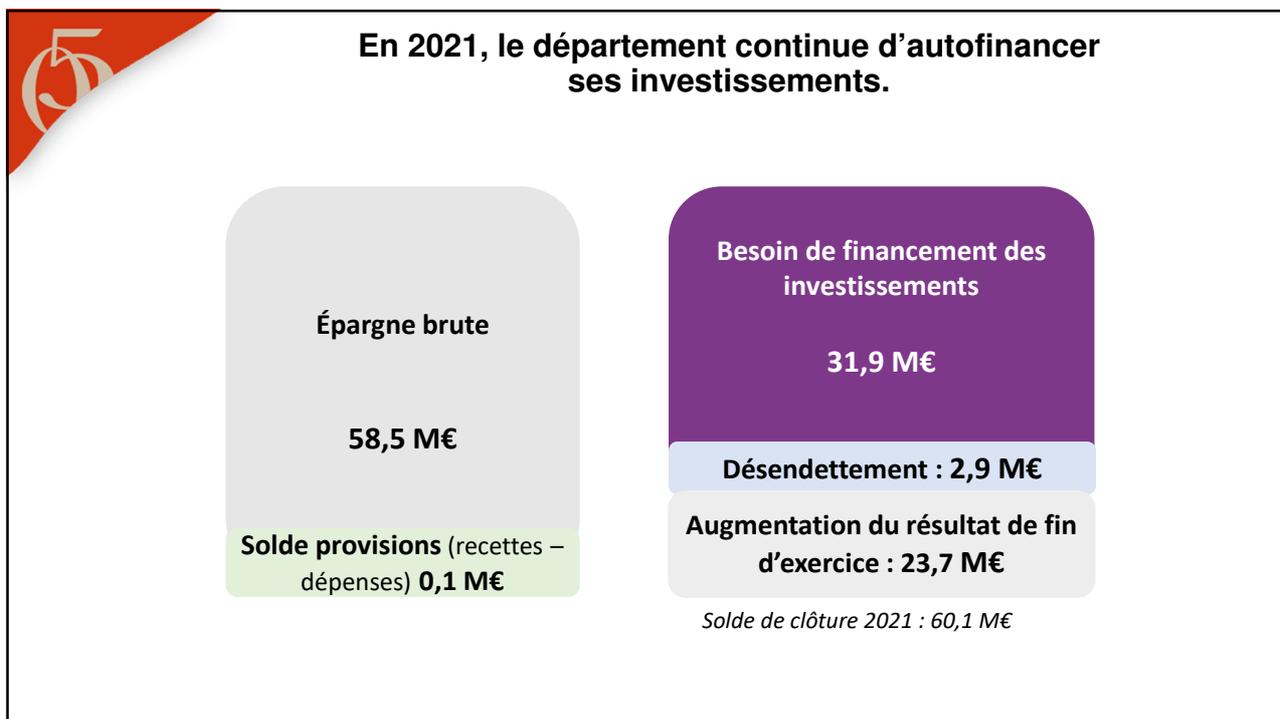
17



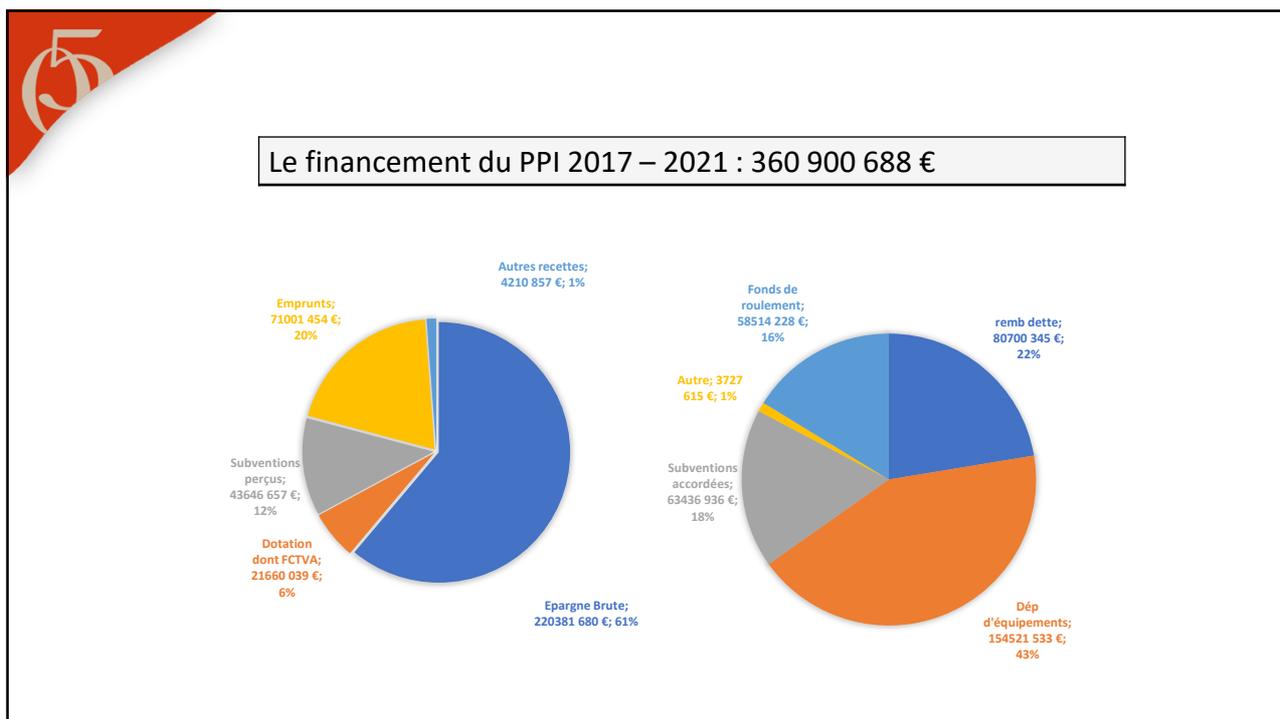
18



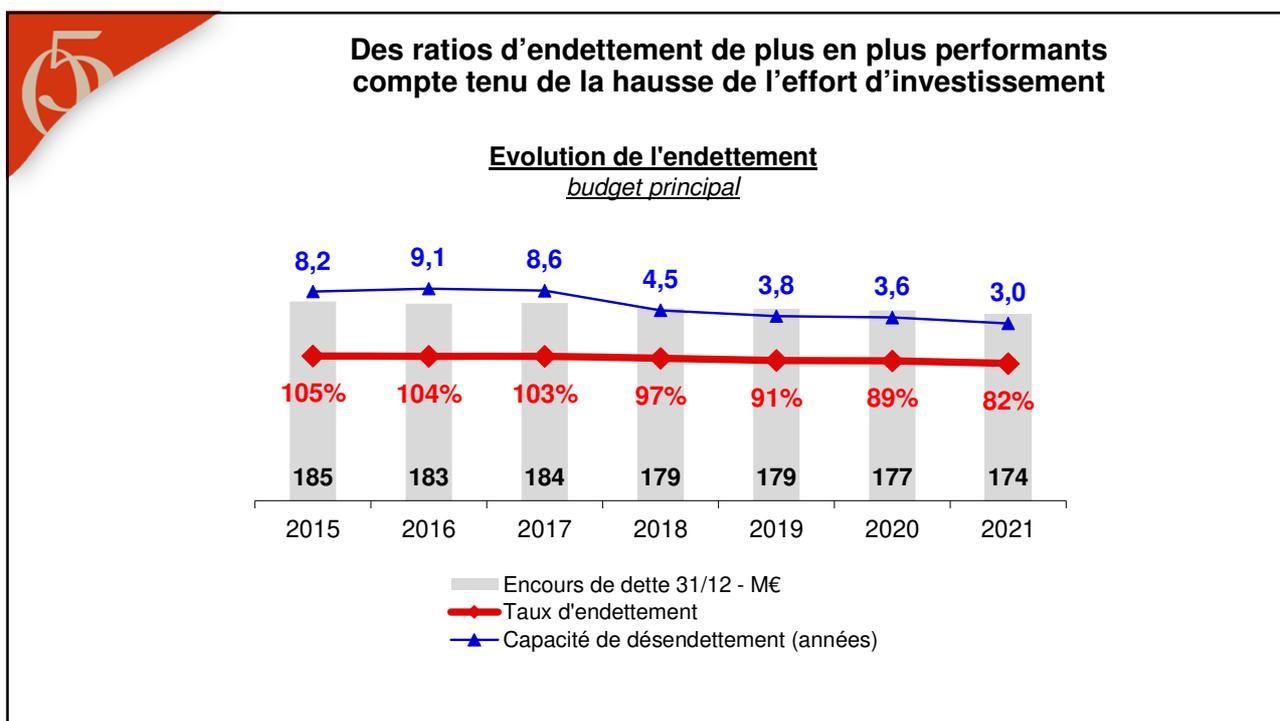
19



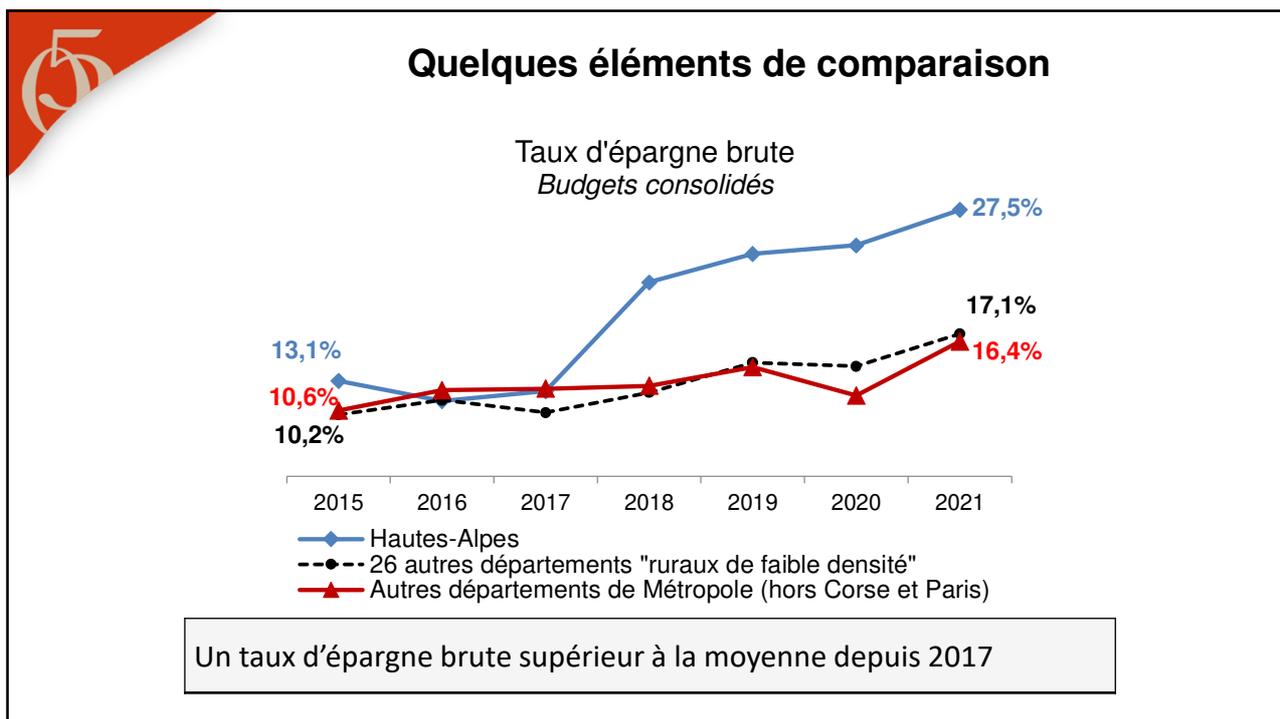
20



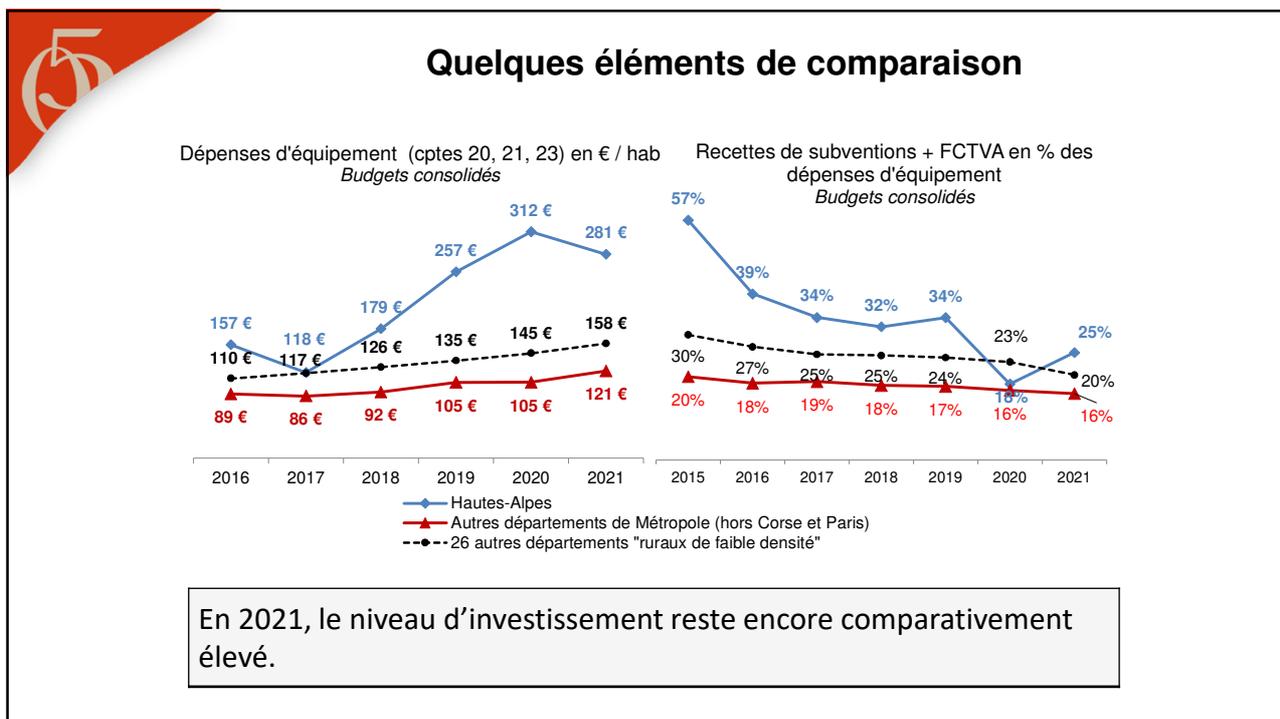
21



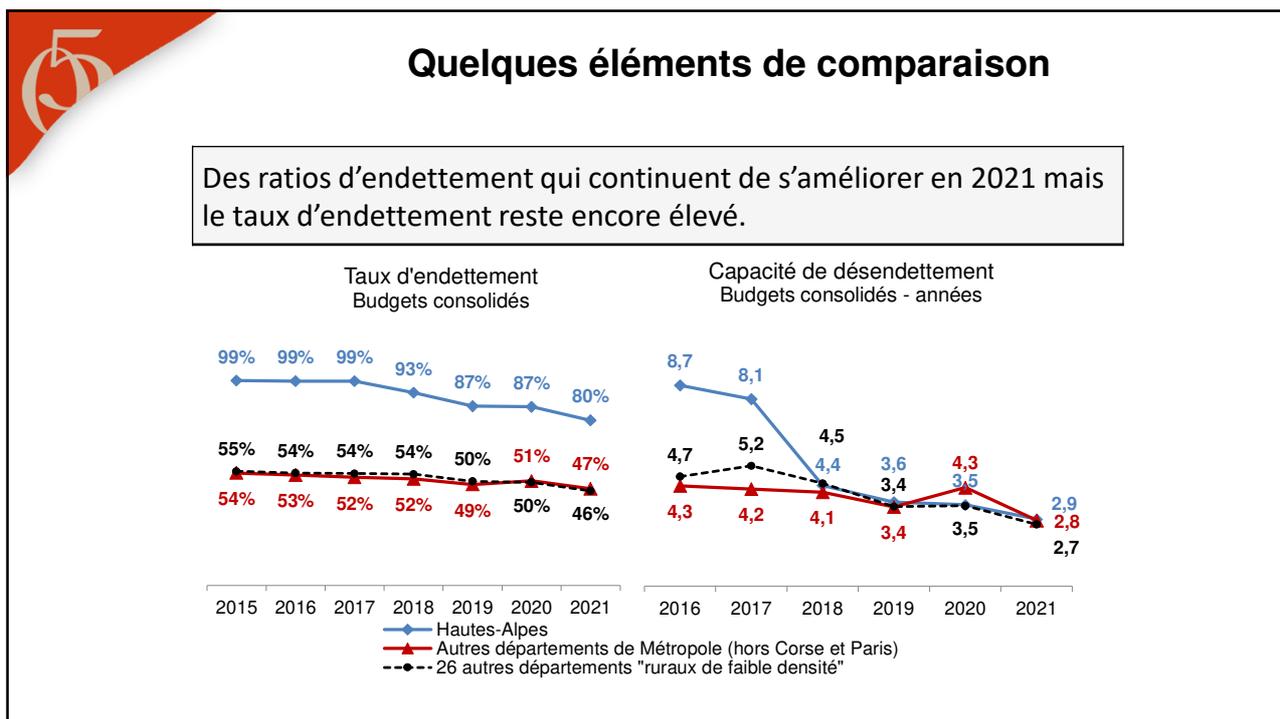
22



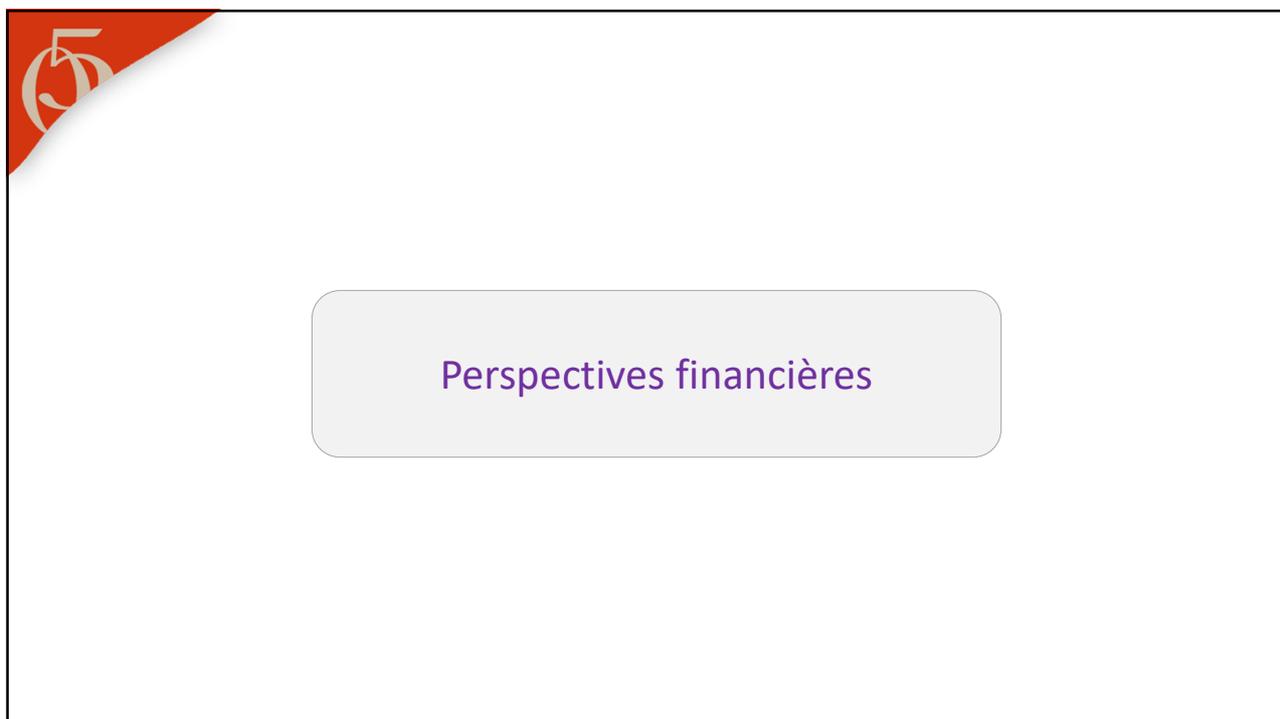
23



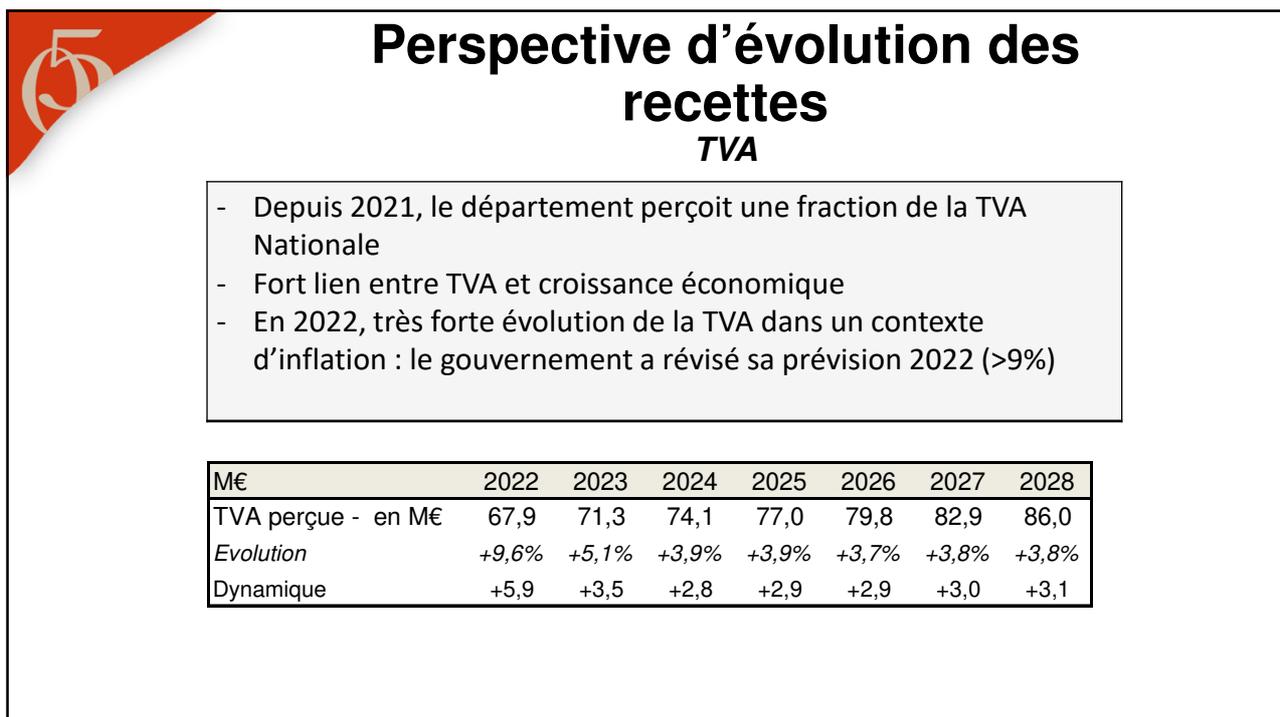
24



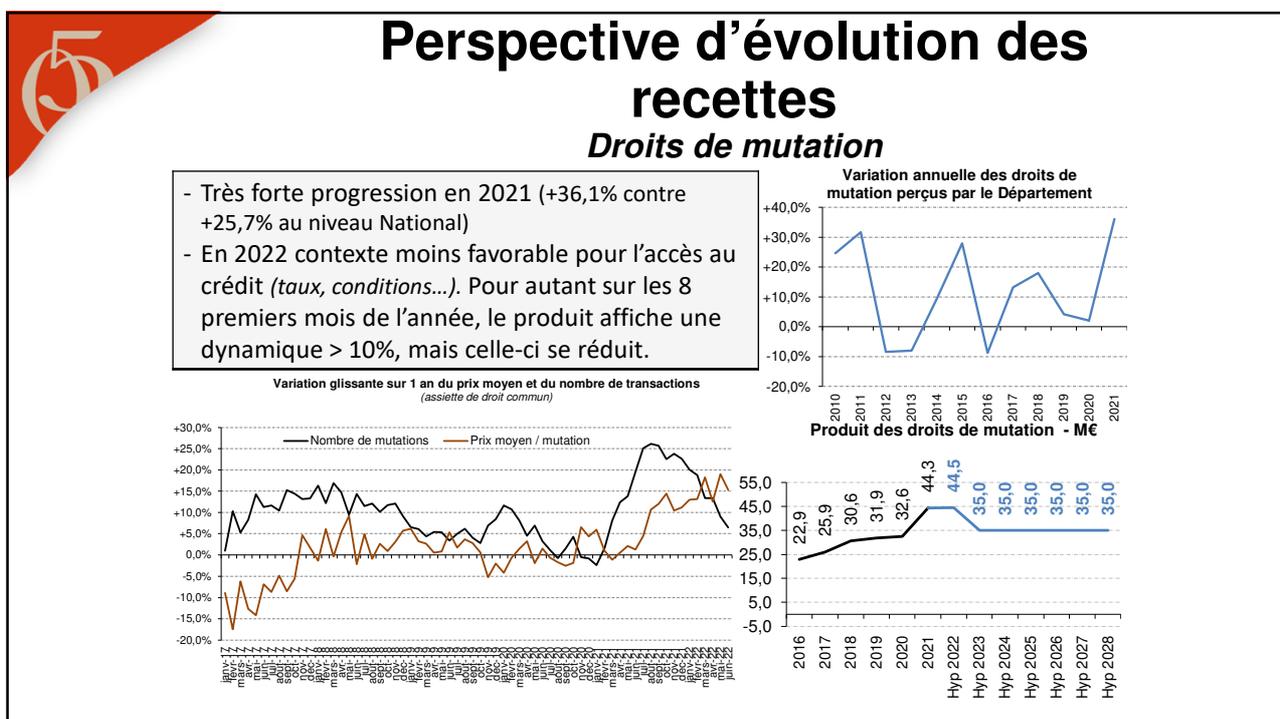
25



26



27

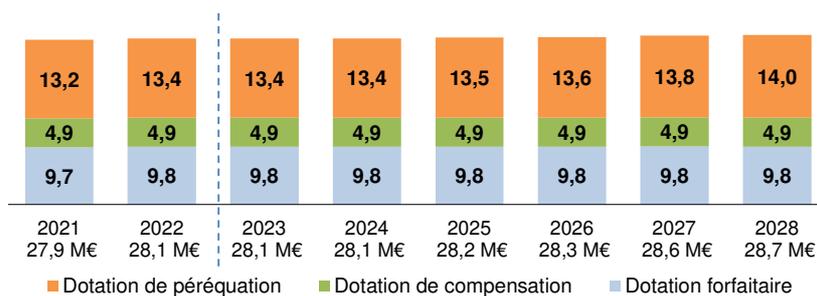


28

## Perspective d'évolution de la DGF

La simulation tient compte d'une hypothèse d'évolution de la population ainsi que d'une poursuite de la progression de l'enveloppe de péréquation de +10 M€ / an.

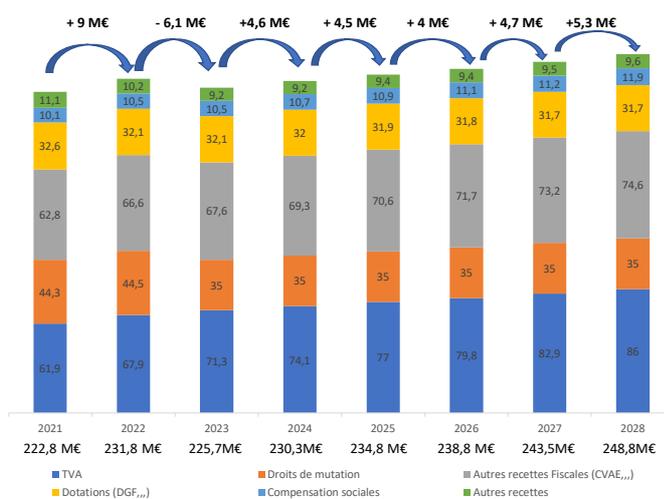
### Évolution de la DGF



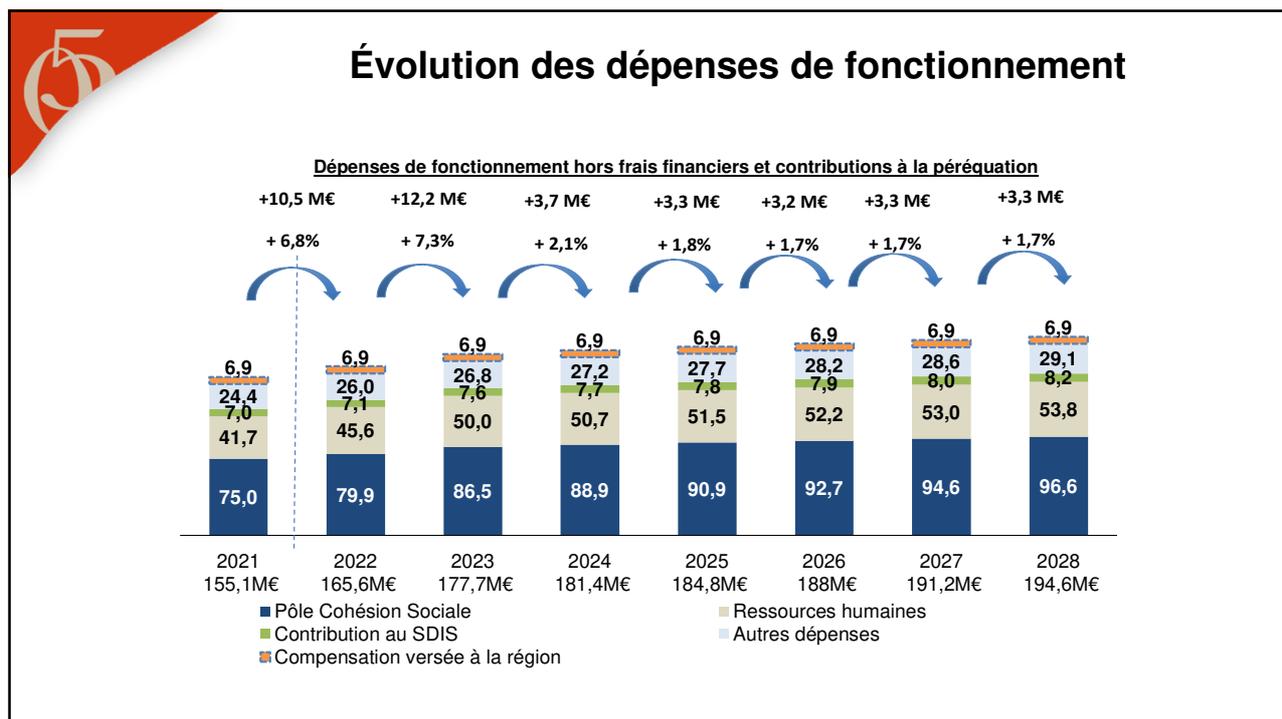
29

## Evolution des recettes de fonctionnement

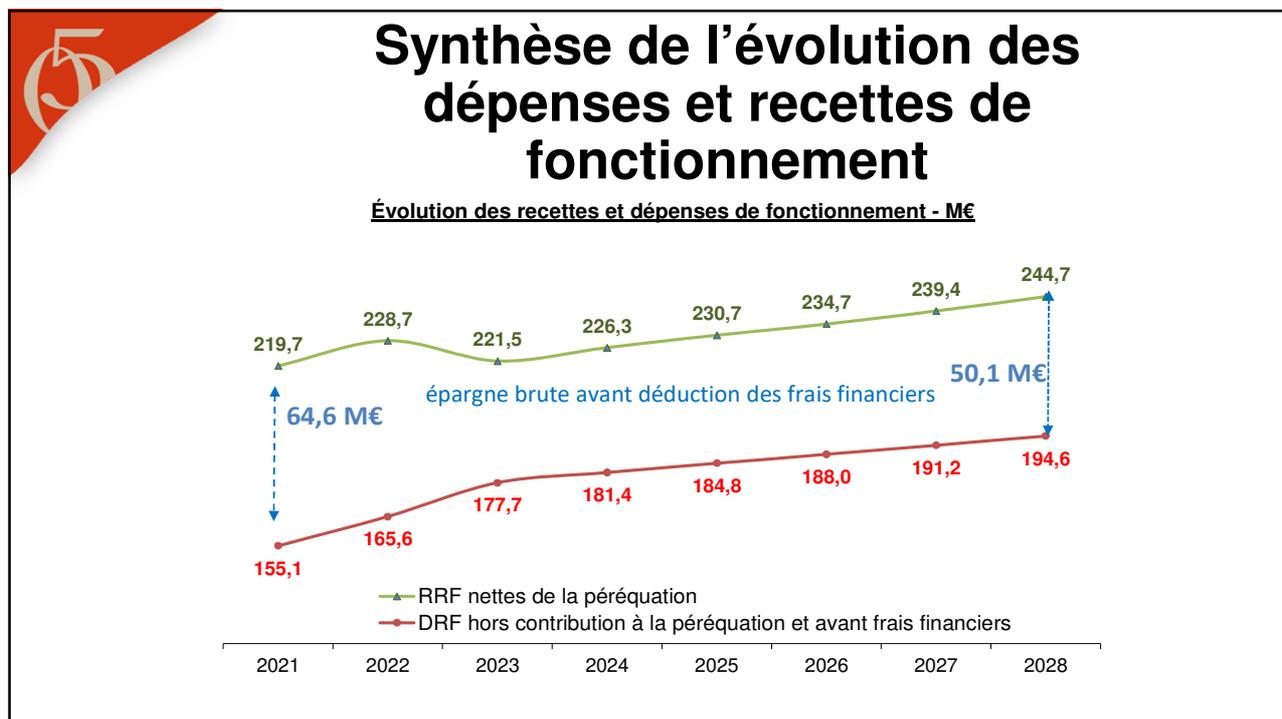
- En 2022: la TVA évolue de manière très dynamique; les droits de mutation se maintiennent à un niveau élevé
- Anticipation de la diminution des droits de mutation à compter de 2023



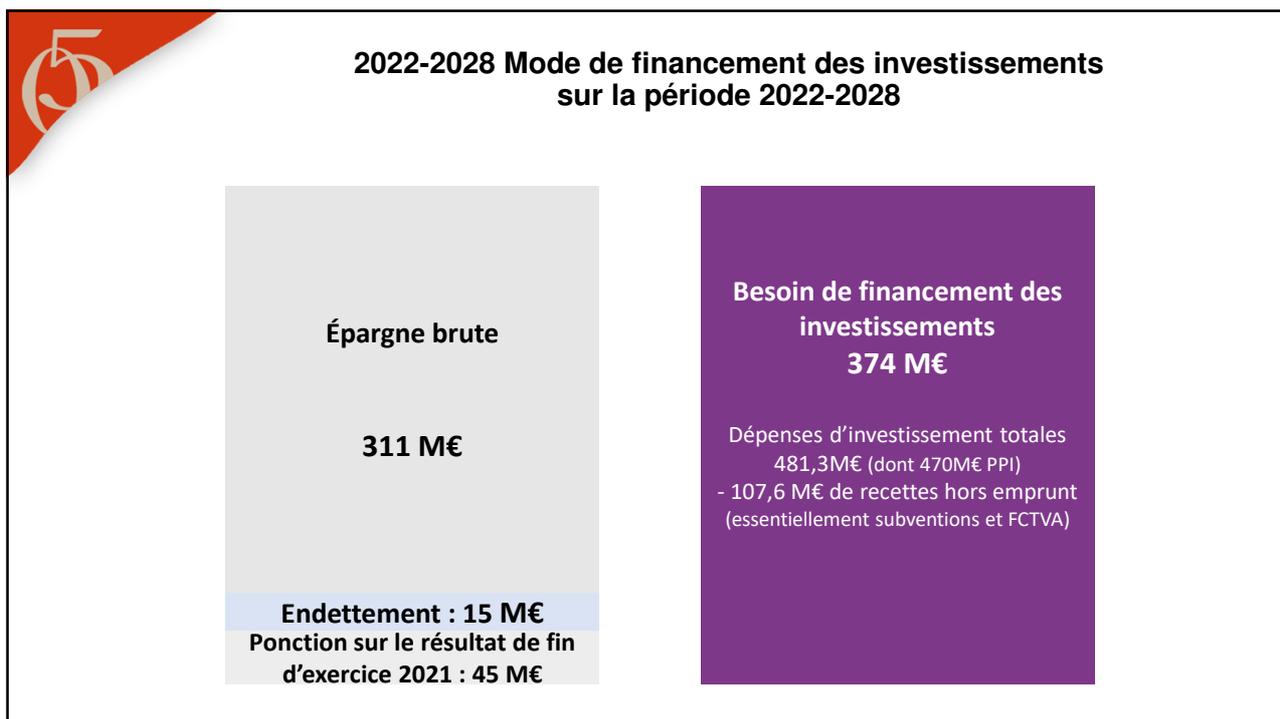
30



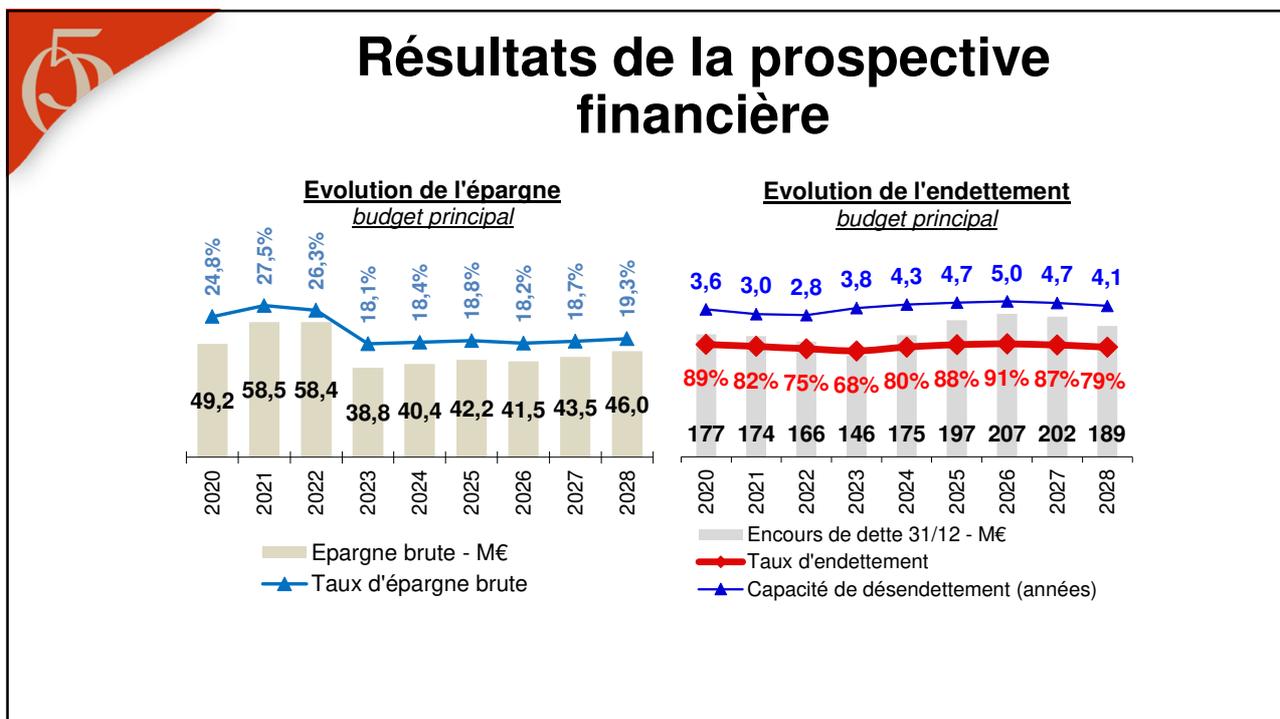
31



32



33



34



## CONCLUSION

- La situation financière du Département, les hypothèses d'évolution retenues en dépenses et recettes permettent de tenir la trajectoire présentée.
- Le suivi de cette feuille de route permet de projeter un PPI de 460 millions d'euros sur la période 2022 – 2028 tout en maintenant des ratios de santé financière favorable.
- Mais, dans un environnement instable et contraint, cette stratégie déclinée année par année devra être pilotée et éventuellement adaptée en fonction des circonstances économiques.

35

# DECISION MODIFICATIVE N° 3 2022



1

## La DM3 - 2022 du budget principal en chiffres

### DM3 PRINCIPAL

Budget principal	Investissement		Fonctionnement		
	AP	CP	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels - Services	-	165 000,00	-	709 892,00	709 892,00
Dépenses imprévues	-	165 000,00	-	-	-
Restes à réaliser (dont comptes de tiers)	-	-	-	-	-
Comptes de tiers	-	-	-	-	-
Virement de section à section (021 / 023)	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	<b>709 892,00</b>	<b>709 892,00</b>
Opérations patrimoniales (042 / 040)	-	-	-	-	-
Amortissements	-	-	-	-	-
Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	<b>709 892,00</b>	<b>709 892,00</b>
<b>Total</b>	-	-	-	<b>709 892,00</b>	<b>709 892,00</b>

2

## Les Dépenses d'équipement

Programme mobilités	Investissement		
	AP	Dépenses	Recettes
Ouvrages d'art		-400 000	
Risques naturels		125 000	
Signalisation et équipements de sécurité		-200 000	
Modernisation et sécurisation du réseau		100 000	
Aménagement RD 1091		500 000	
Concours divers		-200 000	
Mobilités alternatives		-90 000	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>-165 000</b>	<b>0</b>

Aménagement et solidarité territoriale	Investissement		
	AP	Dépenses	Recettes
Enveloppes cantonales	5 611	5 611	
<b>Service à la population</b>		300 000	
Interventions d'urgence des collectivités		140 000	
Voirie communale	-5 611	-5 611	
Transition énergétique			
Attractivité du territoire		-440 000	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

3

3

## Les Dépenses de Fonctionnement

Abondement de la ligne budgétaire Ressources Humaines: 709 892 €

Dont

- Mesures réglementaires nouvelles impactent la masse salariale 2022 : 565 686 €
- Des mesures volontaristes: 113 234 €

4

4



### **Equilibre financier de la DM 3 :**

Le besoin de financement de la DM3 est assuré par des recettes nouvelles:

Des recettes supplémentaires de fiscalité (DMTO): 570 985 €

Un complément de recettes de la CNSA (autonomie): 119 356 €

La valorisation de Certificats d'Energie à hauteur de 19 551 €

